

Ouverture de la tragédie ?

En matière de droits de pêche, notamment dans les pays en développement, il serait indispensable de procéder à des réformes institutionnelles et à une répartition différente des permis

Dans les deux derniers numéros de la revue Samudra, nous avons été témoins d'un débat intéressant portant sur l'attribution des droits de pêche. Derek Johnson a fait part de ses réflexions sur la conférence *Sharing the Fish 2006* qui s'est tenue en Australie, notant la prépondérance traditionnelle des pays riches et « tempérés » (une minorité) sur les pays en développement du Sud dans les communications, les débats et les solutions proposées (voir Samudra n° 43, mars 2006, p. 11).

Dans le numéro suivant (Samudra n° 44, juillet 2006, p. 25), Ichiro Namuro, Directeur général adjoint du Département des pêches de la FAO, a réagi en affirmant que les pêcheries fondées sur des droits constituent la solution par excellence, tout en admettant que ce n'est pas la solution unique, tout le monde ne chaussant pas la même pointure. Il termine sa lettre en lançant l'idée d'une conférence qui aurait pour thème central l'attribution des droits de pêche dans les pays en développement.

Je voudrais aborder ici les dilemmes qui accompagnent une telle approche. Avant de commencer cependant, clarifions un peu les choses en matière de gestion des pêcheries fondées sur des droits dans les pays du Nord.

Ce type de régime peut revêtir plusieurs formes : permis de pêche, quotas (ou contingents) individuels ou communautaires, etc. Les quotas individuels peuvent être de plusieurs sortes : quota de pêche individuel (IPQ), quota individuel de navire (IVQ), quota individuel transférable (ITQ/QIT).

Chaque type a ses caractéristiques et implications particulières. Toutes ces solutions sont bien connues dans le Nord (et dans le Sud « down under », c'est-à-dire aux antipodes). Mais au cours de la dernière décennie, il a surtout été question de ITQ/QIT. Cela était très manifeste lors de la première conférence *Sharing the Fish* en 1999, où la

Nouvelle-Zélande et l'Australie occupaient une place prépondérante.

Je pense qu'on peut honnêtement dire que les systèmes de QIT, nés d'abord en Nouvelle-Zélande et en Islande puis ensuite copiés dans une quinzaine de pays, ont connu des fortunes diverses. Le plus souvent ils ont amélioré les performances économiques des pêcheries et les paramètres biologiques, contribuant ainsi à l'instauration d'une pêche plus durable (bien qu'il manque souvent des preuves irréfutables de cette assertion). Ils ont généralement péché sur le plan de l'équité, ne prenant guère en compte le sort des membres d'équipage et des populations locales. Certains pays, dont les Etats-Unis en Alaska, ont instauré des quotas communautaires, mais ces initiatives ont été rares et marginales comparé à la poussée massive des quotas individuels transférables (QIT) ou de systèmes très ressemblants, par exemple les quotas individuels de navire (IVQ) en Norvège. Ces pays disposent généralement des ressources humaines et économiques indispensables pour la gestion de leur régime à QIT. Et, ce qui est encore plus important, ils peuvent à des degrés divers reclasser les pêcheurs qui doivent quitter le métier. Ainsi, la Norvège, qui comptait 115 000 pêcheurs en 1946, en a moins de 15 000 à l'heure actuelle, sans que cela ait posé de gros problèmes de chômage.

Le problème se pose, comme le fait remarquer John Kurien dans son étude sur *Les gens et la mer : point de vue de la « majorité tropicale »*, lorsque les missionnaires des QIT se mettent à prêcher leur évangile dans de grands pays en développement où il y a des milliers et des milliers de petits pêcheurs (Chine, Inde, Indonésie, Vietnam...) et dans des pays plus petits (en Afrique, en Amérique latine).

Prudence

La FAO est un peu plus prudente et préconise une gestion des pêches fondée sur des droits (mais pas nécessairement des QIT), ajoutant en guise de conclusion rhétorique que tous

Tableau 1 : schéma d'identification des manifestations de la pauvreté (Béné 2004)

les pêcheurs finiront pauvres si la durabilité biologique n'est pas assurée... Citons M. Nomura : « La panoplie actuelle des systèmes d'attribution des droits est très variée et on peut y trouver ce qui peut convenir à toutes sortes de pêcheries, toutes sortes de contextes, aux gros et aux petits bateaux. Ils sont, de loin, le meilleur outil pour réhabiliter et officialiser les droits traditionnels, et donc protéger les droits des pêcheurs. Même les QIT, s'ils sont bien conçus, ne devraient pas menacer les moyens d'existence des petits pêcheurs ou accroître les inégalités. »

Comme l'a noté Derek Johnson dans son article paru dans *Samudra* n° 43, il y a de bonnes raisons d'être sceptique vis-à-vis de certaines solutions trop simples. Les organismes donateurs ont graduellement modifié leurs priorités, plus en faveur des petits pêcheurs, en ciblant particulièrement les pauvres (et pour un temps « les plus pauvres parmi les pauvres »), mais la pensée sous-jacente a toujours été que les pêcheurs des pays en développement sont généralement pauvres, quels que soient les critères retenus. Or, comme le fait remarquer C. Béné (*Lorsque pêche rime avec pauvreté - Premier pas au-delà de la vieille théorie de la pauvreté dans la petite pêche*, in *World Development* 31, n° 6, 2003), dans la documentation disponible relative à la pauvreté, on constate une absence quasi-complète de références pour des études de cas relatives à la pêche. Béné explique cela non pas par le petit nombre d'études sectorielles sur la pêche traitant aussi de la pauvreté mais par la nature de la production scientifique et la façon dont la

documentation disponible tente d'expliquer la cause (ou les causes) et l'origine (ou les origines) de la pauvreté dans la pêche.

Il semble qu'il y ait habituellement deux interprétations différentes du couple pêche-pauvreté. La première dit : « Ils sont pauvres parce qu'ils sont pêcheurs ». Dans cette tradition intellectuelle, il y a deux types de raisonnement. L'un trouve son origine dans l'étude devenue classique de H. S. Gordon sur les pêcheries libres d'accès : *Théorie économique d'une ressource communautaire : la pêche*, in *Journal of Political Economy* 62, 1954. Cette idée a été vigoureusement interprétée dans un article de Hardin qui fera date : *La tragédie des biens communitaires*, *Science* 162, 1968). A cause du libre accès, de plus en plus de gens arrivent dans la pêche, ce qui entraîne une surexploitation de la ressource, une élimination de la rente procurée par cette ressource, et finalement l'appauvrissement des pêcheurs et de leurs communautés. Cette pensée intellectuelle a la vie dure, et un grand nombre de contributions émanant de scientifiques et d'organismes donateurs s'y réfèrent. Il est certain que la surexploitation de la ressource est une cause majeure de l'appauvrissement, mais pas nécessairement la cause majeure.

Origine exogène

Dans cette tradition, la pauvreté est considérée comme un effet endogène. Pour expliquer l'origine exogène de la pauvreté, on met en avant le faible coût d'opportunité de l'emploi dans la pêche. Traitant des problèmes particuliers de la petite pêche, T. Panayotou fait remarquer que pour la plupart des pêcheurs (en Asie), le coût

d'opportunité de l'emploi est bien faible ; et disposant d'un accès facile mais privés d'une sortie facile, ils sont piégés dans leur activité présente (*Concepts de gestion applicables à la petite pêche : considérations économiques et sociales*, Document technique 228, FAO Pêche, 1982).

Autre dit, la situation *en dehors de* la pêche est un facteur fort important. Certains auteurs combinent les deux explications sans faire la distinction indispensable, ce qui brouille l'analyse et la compréhension des causes de la pauvreté dans la pêche.

L'autre grande idée (« Ils sont pêcheurs parce qu'ils sont pauvres ») veut dire que la pêche est un employeur de la dernière chance, où ceux qui sont obligés d'abandonner l'agriculture espèrent trouver un moyen de subsistance. Les ressources communautaires sont donc extrêmement importantes pour les pauvres. Toute mesure visant à les empêcher d'y accéder aggraverait encore leur état de précarité.

La pêche côtière du Mozambique fournit un bon exemple. Un grand nombre de gens ont quitté les campagnes pour aller sur la côte à cause de la guerre civile et de la situation problématique du secteur agricole. Ils pratiquent une pêche de subsistance où ils sont en concurrence avec ceux qui étaient déjà dans le métier. L'accès à la ressource est pour eux affaire de survie.

Les deux solutions (limiter l'accès et proposer d'autres emplois) ont été utilisées par divers projets bénéficiant du soutien de donateurs, avec des résultats mitigés. La seconde approche ouvre la voie à une politique diamétralement différente de la première. Si on considère la pêche comme un employeur de dernier recours, essentiel mais seulement un élément parmi d'autres dans la gamme des créations de moyens d'existence fondés sur diverses ressources et divers emplois, on peut difficilement continuer à parler de *développement sectoriel*. Il est encore plus compliqué de limiter l'accès de la manière pratiquée habituellement dans les pêcheries des pays développés occidentaux.

Mais l'accès libre peut provoquer de gros dégâts dans une pêcherie en développement. Alors que faire ? Si on limite l'accès à la ressource pour les « pêcheurs traditionnels », les « pêcheurs d'origine » ou les « pêcheurs en activité », on court le risque d'enlever un moyen d'existence essentiel à des populations côtières déjà démunies. Et si l'accès aux ressources communautaires reste libre, celles-ci seront épuisées tôt ou tard. Certains

auteurs tentent d'échapper au dilemme en faisant remarquer que l'accès libre ne débouche pas obligatoirement sur une tragédie.

D'après une étude (*Gestion, cogestion ou pas de gestion ? Les grands dilemmes des pêches en eau douce de l'Afrique australe*, Document technique 426/1, FAO Pêche, 2004), les méthodes de gestion classiques appliquées aux pêcheries des lacs de l'intérieur dans cette région étaient inappropriées, étant basées sur des informations parcellaires ou même erronées concernant l'effort de pêche (capacités de capture).

L'idée principale mise en avant est que les capacités de capture de ces pêcheries ont été extrêmement variables, évoluant non seulement avec les quantités de poissons disponibles (suivant des modifications naturelles) mais aussi sous l'influence des mouvements macro-économiques, lesquels créent une augmentation ou une diminution des opportunités dans d'autres activités. Pendant des périodes de grosse sécheresse, beaucoup de gens sont naturellement attirés par la pêche ; et lorsque la situation redevient plus ou moins normale, ils reprennent leurs occupations habituelles. Les capacités de capture augmentent ou diminuent suivant le nombre de participants car peu de pêcheurs investissent dans du matériel (bateau ou engins de capture) plus performant.

En Afrique australe, la plupart des gens qui pêchent en eau douce ne sont pas des pêcheurs de métier. Pour eux, la pêche est un moyen de subsistance parmi d'autres. Même si l'effort total a augmenté dans toutes les pêcheries lacustres de l'intérieur, on ne pense pas toujours que la situation nécessite une limitation de l'accès. Compte tenu des circonstances, une telle mesure provoquerait une aggravation des conditions de vie pour les plus démunis. Dans certains cas, l'absence de toute mesure de gestion est préférable au système en place !

Mobilité dans les pêches maritimes

Ceci constitue sans doute une conclusion importante, qui a des conséquences profondes pour la gestion de la pêche dans ces lacs. Mais il est difficile de généraliser et d'appliquer cela à d'autres pêcheries artisanales, notamment maritimes, et pour plusieurs raisons. Tout d'abord, du fait d'une plus grande mobilité dans la pêche maritime, il est bien plus difficile de faire respecter le principe de croissance lente. Des bateaux de pays voisins et aussi des navires de pêche lointaine pourraient facilement arriver dans des pêcheries qui paraissent prometteuses et profitables, d'autant plus

que, dans la plupart des pays en développement, il n'existe pas de système de suivi et de contrôle vraiment efficace.

Deuxièmement, il semble que les améliorations techniques se répandent bien plus facilement dans les pêches maritimes. Cela est dû en partie au fait que les pêches maritimes, surtout dans certains pays asiatiques, sont extrêmement dynamiques, avec des possibilités d'accès à diverses sources de capital et, sans trop de difficultés, de matériel plus performant.

Troisièmement, une bonne partie de la production des pêches maritimes est maintenant destinée au marché mondial, pour des destinations relativement faciles à atteindre, avec des produits répondant aux normes exigées. Les débouchés sont nettement plus importants que pour la production des lacs africains.

Enfin, il y a de bonnes raisons de revenir au raisonnement de Panayotou sur l'accès facile et la sortie difficile ou à la notion de « pêche malthusienne » de Daniel Pauly (*Du sexe des poissons et du genre des scientifiques I Essais en science halieutique*, Chapmann et Hall, 1994). Si cela ne s'applique peut-être pas aux pêcheries en eau douce de l'Afrique australe, c'est assurément le cas dans un certain nombre de pays asiatiques. L'effort de pêche croît à la fois verticalement (par des améliorations technologiques) et horizontalement (par le nombre de pêcheurs).

Au total, ces facteurs font apparaître qu'on ne peut être très optimiste sur le problème

des capacités de capture des pêches maritimes. Si les estimations des stocks sont rares, on en sait suffisamment pour affirmer que, dans un certain nombre de pays grands producteurs de poisson du Tiers Monde, et particulièrement en Asie, la pression sur les ressources côtières n'est pas durable, compte tenu des critères biologiques actuels.

Pourtant, nous devons maintenir la perspective institutionnelle, pour « réorienter la recherche, pour qu'elle ne se concentre pas uniquement sur les questions d'accès aux ressources naturelles mais considère aussi les aspects sociaux, culturels et politiques qui conditionnent la relation entre les pauvres et ces ressources, entre les pauvres et les moins pauvres » (Béné, 2003).

Il n'y a pas de solution clairement définie à ce dilemme. Mais on pourrait commencer à explorer davantage du côté des réformes des politiques, c'est-à-dire envisager une nouvelle répartition de la ressource. Les économistes des pêches s'empressent de faire un distinguo entre gestion et répartition ; pour ma part, je pense au contraire qu'il y a un lien évident.

Une gestion efficace

Sans une meilleure et plus légitime répartition de la ressource, il sera impossible d'instaurer et de maintenir un système de gestion efficace. A nouveau, il est intéressant de reprendre un thème développé par Béné (*Gérer la petite pêche dans une perspective de lutte contre la pauvreté : un défi*, in Neiland, A. et C. Béné, coord. : *Pauvreté et petite pêche en Afrique de l'Ouest*, Kluwer Academic Publishers, Dordrecht, 2004). L'une des routes vers la pauvreté c'est l'incapacité à

générer des surplus, parce qu'on manque de matériel efficace ou qu'on subit une crise écologique (par exemple la disparition temporaire du stock exploité).

Mais même s'il y a génération de surplus, il peut y avoir pauvreté, à cause de ce qu'on appelle « l'échec des dotations institutionnelles ». Citons Béné : « Autrement dit, se conformer à certains critères pour assurer la viabilité écologique et économique est une condition nécessaire mais pas suffisante pour réduire ou prévenir la pauvreté dans la pêche. Il est une autre condition nécessaire, à savoir l'existence d'un mécanisme de (re)distribution qui permette une répartition (directe ou indirecte) de la rente générée par les activités de pêche au bénéfice de la communauté et de la société. En l'absence d'un tel mécanisme, la rente sera probablement captée par les plus forts, et il y aura de la pauvreté. »

Béné conclut en disant : « La pauvreté dans la pêche [est peut-être] davantage dépendante de facteurs institutionnels que de causes naturelles. » Si c'est effectivement le cas (et je considère que l'analyse de Béné est également juste en dehors du contexte ouest-africain), il faut consacrer plus d'attention et plus d'efforts aux réformes institutionnelles. Les choses sont simples : une gestion des pêcheries fondée sur des droits peut offrir un certain type de propriété, individuelle ou collective, mais nous devons surtout donner des droits à ceux qui en ont besoin. Cela ne peut se faire que par des réformes institutionnelles, en accordant un accès préférentiel aux pêcheurs pauvres. Il y a plusieurs façons de procéder. En Indonésie, l'usage du chalut a été interdit dans la zone côtière, et cela a été bénéfique.

Dans certains cas, il faudra procéder à une réattribution des droits de pêche. Inutile de dire que ce sera une procédure difficile. Même dans les pays développés, il est extrêmement malaisé de mener à bien des réformes de cette nature. Il faut pourtant que cet aspect institutionnel trouve une place dans les programmes d'action ; et les organismes donateurs impliqués dans le secteur de la pêche pourraient commencer à racheter des droits à de gros opérateurs. Par le passé, les réformes foncières ont souvent procédé à des confiscations, mais de nos jours on préfère avoir affaire à un « acheteur consentant » et à un « vendeur consentant ». Autrement dit, mettre en œuvre une nouvelle politique des pêches en commençant par confisquer les droits des plus forts aurait sans doute des effets contraires au but recherché. Je ne suis pas en train de dire qu'une réattribution directe de

droits et de quotas est réalisable dans toutes les pêcheries des pays en développement. J'affirme cependant que nous devons nous mettre à étudier de telles réformes. Sinon nous verrons se répéter ce qui s'est passé en Afrique du Sud, où un grand nombre d'authentiques pêcheurs ont été rejetés par la nouvelle législation qui répondait essentiellement aux intérêts des plus forts. Réforme institutionnelle et répartition différente des droits d'accès sont deux points qui doivent impérativement figurer en bonne place dans la politique des pêches ; et une prochaine conférence sur une pêche fondée sur des droits pourrait peut-être avoir pour thème « Fishing Rights to the Right People » (les droits de pêche qu'il faut aux gens qu'il faut). Même si tout le monde n'a pas la même pointure, une *réattribution* des droits d'accès ferait sans doute plaisir à la plupart des pêcheurs pauvres. ♣

Cet article a été écrit par Bjørn Hersoug (bjorn.hersoug@nfh.uit.no), Institut des sciences de la pêche, Université de Tromsø, Norvège

Aquaculture

Crevettes du désert

La Société nationale de crevetticulture espère bien devenir, au plan mondial, le plus grand établissement crevetticole totalement intégré en milieu désertique

Le long de ses 1 600 km de côtes sur la mer Rouge et ses 500 km sur le golfe Arabique, l'Arabie saoudite dispose de vastes ressources halieutiques. Pourtant le pays n'est pas parvenu à faire face à la demande de la population : citoyens saoudiens, travailleurs migrants, résidents étrangers. De grandes quantités de poisson et autres produits de la mer sont importées pour satisfaire en partie cette demande intérieure. Afin d'accroître la production locale, et aussi de mieux gérer les pêches de capture saoudiennes, de réduire la facture des importations, le gouvernement incite le secteur privé à développer l'élevage de poissons et de crevettes. Sur la mer Rouge, à 60 km de Jeddah, il avait créé le Centre d'aquaculture (FFC) qui devait servir de point focal à cette politique.

Le FFC a démarré en 1982, dans le cadre d'un accord UTF (Fonds fiduciaire international) passé entre le Ministère de l'agriculture et de l'eau du Royaume et la FAO. L'activité essentielle du FFC concernait la recherche et le développement sur les poissons et crevettes qui pourraient se reproduire à grande échelle en captivité et créer ainsi un secteur aquacole local.

Ces efforts ont porté leurs fruits. Au cours des récentes années, une centaine de projets ont vu le jour en divers endroits du pays pour l'élevage du poisson, surtout le tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*), le tilapia bleu (*O. aureus*), le tilapia rouge (hybride), la carpe commune (*Cyprinus carpio*) et le poisson-chat africain (*Clarias gariepinus*). Trois grosses fermes aquacoles ont également été établies sur la mer Rouge pour produire de la crevette tigre (*Penaeus monodon*) et la crevette blanche (*Penaeus indicus*).

L'entreprise qui a le plus fait œuvre de pionnier en matière de crevette est la NPC (Société nationale de crevetticulture) qui espère bien devenir à terme le plus grand établissement crevetticole totalement intégré en milieu désertique et fera référence sur le plan mondial dans ce

domaine. Le site, qui s'étend sur 128,4 hectares, est situé dans une zone désertique, à 15 km au sud de Al Leith, à environ 180 km au sud de Jeddah, la plus importante cité commerçante de l'Arabie saoudite.

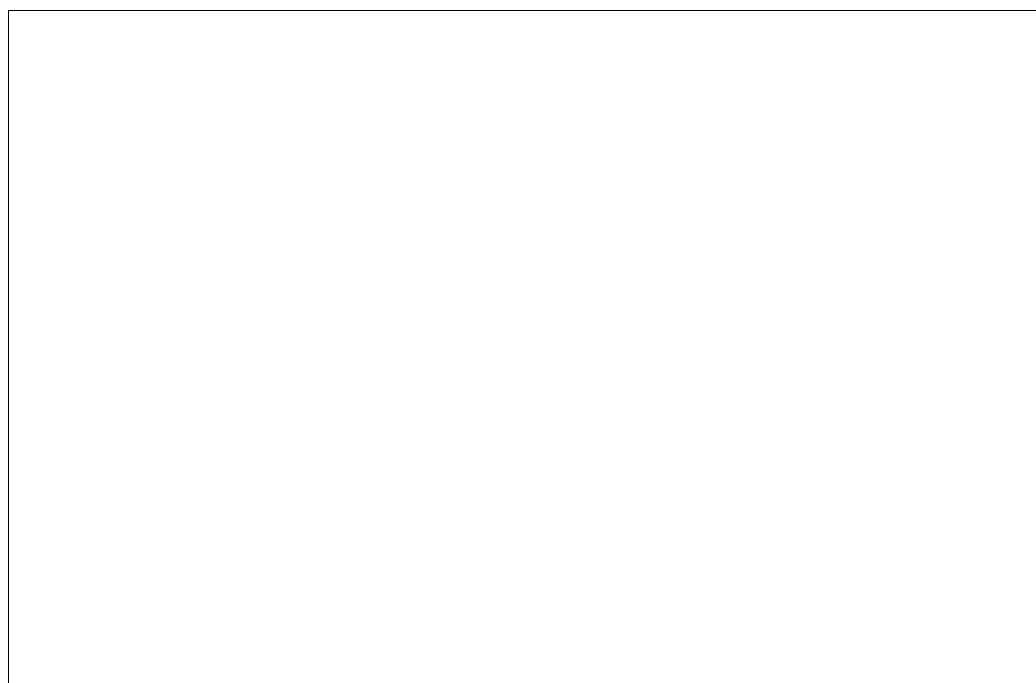
La NPC a commencé par la construction d'une première station de recherche qui s'inspirait des techniques aquacoles expérimentées dans divers pays : Chine, Indonésie, Inde, Vietnam, Equateur, etc. Elle a aussi bénéficié d'un appui technique du FFC. La NPC a veillé au respect de critères écologiques en choisissant d'établir ses sites au bord des eaux non polluées de la mer Rouge. Elle dit aussi respecter les critères de responsabilité sociale en tenant compte des intérêts des pêcheurs et des communautés de la région et en créant des emplois, en offrant des formations à ces gens.

Pour maintenir un processus de production durable, le NPC a utilisé des géniteurs issus d'espèces indigènes ; elle a évité l'usage d'antibiotiques et interdit l'intégration de produits chimiques dans l'alimentation. Elle a aussi évité d'utiliser l'eau douce et le mélange entre influent et effluent d'eau.

Viabilité économique

Grâce à la mise en œuvre de ces principes et critères, la NPC est parvenue à démontrer la viabilité économique de la crevetticulture sur la mer Rouge. L'entreprise est passée par trois grandes étapes de développement. Entre 1982 et 1987, elle a investi environ 200 millions de dollars en recherche et développement et elle est parvenue à maîtriser le processus de ponte de *P. indicus*. En 1985, elle a aussi réalisé avec succès la reproduction de *P. semisilcatus*, en 1987 celle de *P. monodon*.

Dans la seconde étape expérimentale (1988-1995), elle a mené à bien dix cycles d'élevage complets de *P. monodon*, et effectué une première exportation de cette espèce vers l'Europe (France plus précisément) en avril 1992. Au cours de cette période expérimentale, la NPC a produit un total de 2 245 kg de crevette.



La troisième étape des opérations commerciales a débuté en 1996 avec le développement d'une exploitation semi-intensive pleinement intégrée, comprenant des écloséries, 110 bassins de croissance (10 ha par bassin en moyenne), un atelier de transformation, des bassins de géniteurs, un laboratoire. Jusqu'en 2006, la NPC a centré ses activités sur la reproduction, l'élevage larvaire, la fabrication d'aliments (50 000 tonnes/jour). Avec 11 fermes aquacoles totalisant 2 500 hectares, les capacités de production ont atteint 12 500 tonnes/jour.

Au cours de la Phase II des activités prévues pour la période 2006-2011, la NPC espère consacrer 150 millions de dollars à la construction de 15 nouveaux sites, ce qui représenterait une surface d'exploitation de 3 500 hectares, une production de 17 500 tonnes de crevette, devant atteindre à terme les 30 000 tonnes. La NPC emploie actuellement une main-d'œuvre internationale de 2 000 spécialistes et travailleurs divers originaires de 25 pays différents. Pour mettre en œuvre la Phase II du développement des écloséries, bassins, ateliers de transformation, ses responsables espèrent pouvoir recruter du personnel de haut niveau à travers le monde. Elle a déjà construit une mini-ville pour loger cette main-d'œuvre culturellement bien diverse.

En collaboration avec l'Université du Roi Abdulaziz, l'entreprise a aussi lancé un programme de formation pour de jeunes Saoudiens qui seront incités à rejoindre son personnel. Elle a aussi passé des accords exclusifs pour la distribution internationale

(Moyen-Orient, Etats-Unis, Europe) de ses produits sous la marque *Al Watania*.

Ce profil de la société NPC a été rédigé par Izzat Feidi (ifeidi@thewayout.net), consultant des pêches basé au Caire, Egypte, auparavant à la FAO

Pollution marine

Après la bataille, la guerre continue

Les communautés chiliennes se rassemblent pour défendre leurs moyens d'existence contre le grand capital, représenté par une grosse fabrique de pâte à papier

Le samedi 9 septembre 2006 aurait dû être jour de grande fête à Mehuin, une localité située sur la côte, au sud du Chili, et où vit une population de pêcheurs d'environ 1 700 âmes. Mais le mauvais temps allait changer tout le programme. L'Union syndicale des travailleurs de Méhuin s'est alors contentée d'une petite réunion dans les locaux du syndicat des pêcheurs.

Quelques semaines auparavant, le mardi 15 août, des pêcheurs de Mehuin avaient, dans leurs petits bateaux (*launches*) bravé une mer agitée pour aller barrer la route à des navires affrétés par un géant de l'industrie chilienne, Celco (Celulosa Arauco Company). Ces navires avaient pour mission de réaliser une étude d'impact environnementale indispensable pour avoir l'autorisation de déverser les effluents de l'usine de cellulose de Valdivia dans la mer.

Selon la Marine chilienne, chargée « d'assurer la sécurité des vies humaines en mer, de maintenir l'ordre dans la zone maritime », ... les conditions, avec des vagues de plus de 2 m, ne permettaient pas le bon déroulement de ces études. »

Le rapport de la Marine note la présence de « plusieurs bateaux de pêche, ayant à bord divers projectiles. Ces deux éléments créent un risque pour les vies humaines. Il est donc décidé d'annuler les opérations prévues jusqu'à l'amélioration des conditions. »

La « bataille de Mehuin » n'était qu'une escarmouche dans une guerre engagée sur plusieurs fronts et qui durait depuis plus de dix ans. De gros intérêts étaient en jeu, et il y avait déjà eu de sérieux dégâts collatéraux. La situation était envenimée par des accusations de complicité, de corruption, d'intimidation. Actuellement il y a un cessez-le-feu mais l'atmosphère est tendue et les hostilités pourraient reprendre à tout moment. D'après Juan Carlos Cardenas, directeur d'Ecoceanos, qui est une

organisation non gouvernementale indépendante basée au Chili et qui milite pour la préservation et une gestion durable des écosystèmes côtiers et marins, « les communautés locales sont confrontées à une situation désespérée due au mauvais fonctionnement des institutions, car les pouvoirs publics n'ont pas respecté le principe d'équité. » Comme il ne faut pas espérer que la réglementation en matière environnementale sera respectée, Cardenas estime qu'il est indispensable de changer de stratégie, et il met en garde : « L'activité de Celco est tournée vers l'exportation : elle a besoin du marché international. Nous faisons donc appel à l'opinion internationale pour qu'on arrête ce projet barbare qui consiste à déverser des déchets toxiques en pleine zone de pêche. La sanction politique pourrait être lourde. »

Le scénario qui se déroule dans le Sud-Chili met donc aux prises les populations locales de pêcheurs et d'autochtones et la puissante Celco. Cette entreprise, dont les ventes consolidées représentent 5% du PIB chilien, fait partie des activités forestières de la famille Angelini et du Groupe pétrolier Copec Oil (www.copec.cl), lequel est la plus importante entreprise privée du pays. Avec un actif consolidé se montant à 6,4 milliards de dollars (dont 68 % pour les activités forestières), il contrôle environ 70 % de la pâte à papier chilienne.

L'empreinte écologique

Son usine de Valdivia est située sur la petite commune de San José de la Mariquina, à environ 800 km au sud de Santiago, mais son empreinte écologique est vaste et profonde. Elle a besoin de milliers d'hectares de plantations de pin et d'eucalyptus : les besoins annuels représentent la production de 2 000 hectares.

Elle utilise 950 litres d'eau par seconde pour blanchir la fibre et rejette une quantité égale de résidus et sous-produits liquides. Cela pourrait avoir des conséquences énormes sur les communautés locales, en particulier

La bataille de Mehuín

A 8 h du matin, le mardi 15 août 2006, Mehuin est réveillé par les appels des veilleurs postés sur les hauteurs : les bateaux affrétés par Celco arrivent. Vingt minutes plus tard, les pêcheurs sont dans leurs launchas et sur les lieux. Ils sont rejoints par 30 autres embarcations de la *caleta* de Queule (sud de la Région IX) où l'on est également contre la conduite d'évacuation de l'usine.

En face des pêcheurs, il y a les deux gros remorqueurs, les patrouilleurs *Chiloé* et *Antofagasta* et un navire de guerre avec une centaine de marines, dont certains sont cagoulés et prêts à tirer. Tout cela a été filmé en vidéo par les pêcheurs (voir sur <http://www.mehuin-Celco.blogspot.com>) et montré à la population locale, ce qui a provoqué des sentiments d'indignation à cause de l'appui apporté par la Marine aux opérations de Celco.

Les récits de la bataille varient. Les pêcheurs reprochent à la Marine des tactiques brutales, des manœuvres d'intimidation. Des militaires encagoulés auraient tiré de façon indiscriminée. Toujours est-il que vers 17 h, grâce à la détermination des pêcheurs, les deux remorqueurs repartaient vers le Nord et les navires de la Marine rejoignaient Valdivia.

La Marine dit qu'elle a été appelée à intervenir par les autorités de San José de la Mariquina pour maintenir l'ordre en mer. Un communiqué officiel déclare qu'on a demandé à la Marine « d'assurer la sécurité du personnel et du matériel de

Ultragas SA pendant le déroulement des relevés techniques nécessaires à l'enquête d'impact environnemental. »

Eliab Viguera, porte-parole du Comité de défense de la mer, s'interroge sur le rôle joué par la Marine dans ce conflit et relève le manque de transparence, l'absence de tout avertissement officiel avant cette intervention surprise.

Joaquin Vargas, président de la Fédération des pêcheurs de Mehuin, note que la réaction rapide des pêcheurs a permis d'empêcher la réalisation de l'enquête d'impact environnemental.

« Les bateaux loués par Celco étaient à 3-5 milles en dehors de la zone à étudier. Il ne faut pas les laisser entrer là parce qu'il s'agit d'une « aire de gestion » qui appartient aux pêcheurs. Nous défendons nos droits pour pouvoir travailler dans un environnement non pollué. C'est le rôle de l'Etat de veiller à cela, de protéger le patrimoine de tous les Chiliens, comme c'est dit dans la Constitution. »

Pour Vargas, l'étude d'impact ne protège en rien la communauté des pêcheurs car les projets sont toujours approuvés. « Là où il y a des usines de cellulose, malgré le feu vert environnemental, il faut voir les résultats ! Tout à côté, voyons ce qui se passe dans la rivière de Cruces à Valdivia. Il y avait là des cygnes à col noir, mais ils ont fui. Nous, les pêcheurs, n'avons pas d'ailes pour aller ailleurs. »

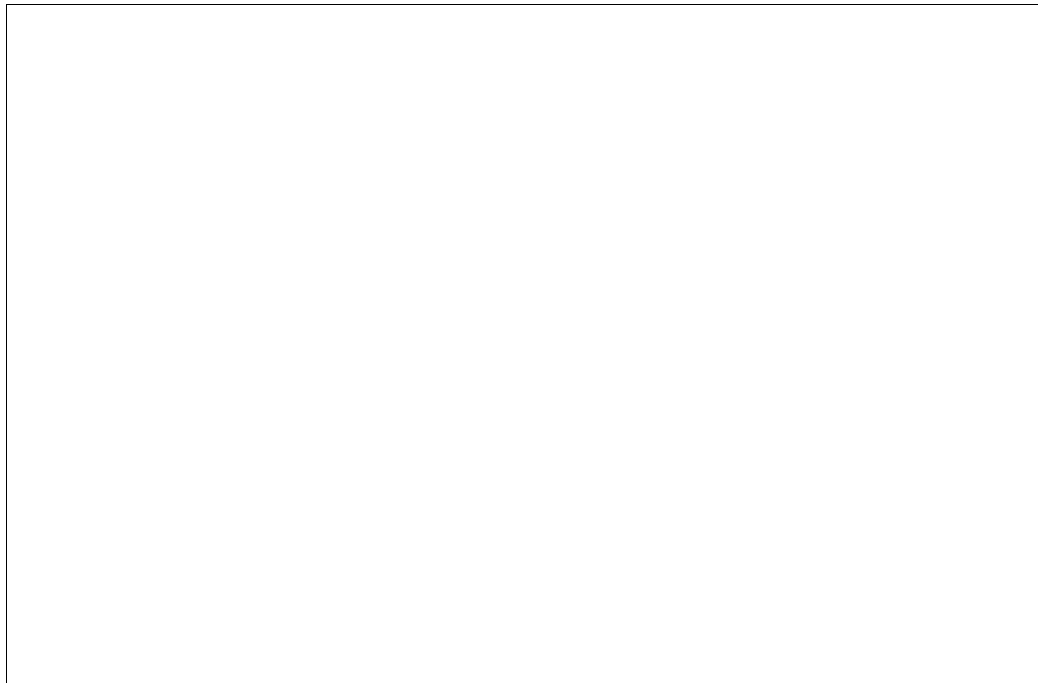
les Mapuches qui tirent traditionnellement leurs moyens d'existence des ressources naturelles, aquatiques et forestières.

Sur place, on estime que l'usine de Valdivia n'est que la pointe de l'iceberg dans un projet de développement qui produira beaucoup de misère, la destruction de l'environnement et la dislocation des communautés Mapuches. Des milliers de gens (populations autochtones et *campesinos* pauvres) seront obligés de déguerpir. Dans les années 1980, Celco a conçu le Projet Valdivia, c'est-à-dire la construction d'une nouvelle usine de cellulose, soit un investissement de 1,3 milliard de dollars. Selon Ecoceanos, l'installation de cet établissement industriel a été facilitée par les facteurs suivants : les politiques publiques visant à encourager l'exportation de matière première à faible valeur ajoutée, à subventionner la plantation d'essences exotiques, à protéger les investissements privés, tout en ignorant les droits historiques des peuples indigènes dans les régions où ont été faites les

plantations monospécifiques de pin et d'eucalyptus, en ne tenant aucun compte de l'importance des zones forestières indigènes.

S'adressant à l'IPS (Inter Press Service), Lucio Cuenca, directeur de l'OLCA (Observatoire latino-américain des conflits environnementaux), a dit ceci : « Au Chili, les décisions politiques continuent à prédominer sur les considérations techniques, environnementales et sociales. Ce que nous observons ici c'est la dictature des investisseurs, le pouvoir des grosses entreprises, avec la complicité du gouvernement. »

Ce projet a finalement été approuvé en 1996. Celco pouvait se débarrasser de ses effluents soit en les déversant dans la rivière Cruces, soit en les conduisant jusqu'à la mer, 35 km plus loin. Avec la première option, il fallait prévoir des stations d'épuration qui coûteraient cher. La solution la plus simple pour l'entreprise c'était donc de construire une conduite jusqu'à la mer. Celco a jeté son



dévolu sur la baie de Maiquillahue. A Mehuin, environ 600 familles vivent de la pêche.

Il y a aussi treize autres communautés dans les environs, composées essentiellement de Mapuches et de Lafkenches vivant de pêche et d'agriculture, soit environ 3 000 personnes. La baie est aussi un endroit touristique bien fréquenté. L'avenir de ces deux activités importantes est directement menacé si les effluents toxiques de l'usine se déverseront dans ces lieux.

Le tracé de la conduite passe carrément à travers les zones utilisées par les autochtones, leur territoire traditionnel. Prévoyant une opposition de la part de groupes locaux, Celco a fait une demande de prospection minière, ce qui lui accorde un droit d'accès privilégié sur les territoires concernés et empêche toute autre intrusion (activité économique, culturelle, construction d'infrastructures). Les propriétaires du terrain doivent faciliter les opérations des attributaires de tels droits. L'objectif de Celco est de prévenir toute initiative de blocage venant des communautés locales.

Grâce aux actions et campagnes d'opinion initiées par les communautés locales, les populations autochtones, les associations et les écologistes, l'étude d'impact environnemental est pour le moment bloquée et le projet de construction de la canalisation n'a pas pu progresser.

Le 16 octobre 2006, Fernando Meza, président de la Commission parlementaire pour l'environnement, a déclaré : « La

compagnie (Celco) est venue dans cette région en promettant de créer des emplois avec une activité industrielle propre et génératrice de développement... Or elle a causé des dégâts considérables dans les zones humides de la rivière Cruces. Ils ont tenté non seulement de déverser leurs déchets dans la mer mais aussi voulu construire un égout sur 30-40 km à travers le territoire d'une communauté autochtone. Ils avaient pris cette décision sans même procéder à une étude d'impact qui prévoit une consultation de tous les gens concernés.

Selon les défenseurs de l'environnement de la région, les déchets de l'usine qui iraient à la mer contiennent des taux élevés d'organochlorés, hautement cancérigènes et non biodégradables. » Ils s'accumuleront dans les coquillages filtrants et les poissons, d'où ils passeront dans l'organisme des consommateurs. Du fait de leur toxicité, persistance et bio-accumulation, ils sont en tête de liste des substances particulièrement nocives pour l'environnement marin. »

Fernando Meza ajoute : « Nous savons qu'il existe des techniques de purification en circuit fermé qui permettent de réutiliser l'eau aussi souvent que nécessaire. Cela supprime le danger mais exige des investissements plus importants. Je ne comprends pas comment une société dont les profits s'élèvent chaque jour à 200 000 dollars (100 millions de pesos) ne trouve pas les moyens de tels investissements pour éviter d'empoisonner l'existence des autres en essayant de se débarrasser de ses saletés dans la mer.

Je suis persuadé que cela va déstabiliser l'écosystème. On a trouvé des métaux lourds

dans l'organisme des cygnes des zones humides ; il est évident que cela se produira aussi avec la faune marine. Nous devons absolument protéger la ressource. »

La pollution atmosphérique générée par l'usine est également considérable. Ecoceanos signale que ses incinérateurs à Valdivia rejettent 12 tonnes de dioxyde de soufre chaque jour. Avec les précipitations constantes de la région, cela produit des pluies acides qui attaquent les forêts indigènes, les plantations, les animaux et les gens qui consomment la nourriture produite dans le secteur.

Selon Ecoceanos, « les enquêtes faites par les autorités ont révélé que les mauvaises odeurs viennent de ce que l'usine est dépourvue de tout système de contrôle, de réduction, de surveillance des gaz produits. Elle a commencé à fonctionner en 2004, sans inspection préalable de la Direction de l'Équipement, sans versement de la moindre taxe, sans autorisation de la Direction de la santé, bref en pleine contravention avec la réglementation officielle. » Citons une autre source : « Celco a essayé de pénétrer dans Mehuin par terre et par mer pour réaliser ses études, mais a trouvé en face une communauté organisée qui était parvenue à informer une bonne partie du public sur cette affaire. L'attitude du gouvernement était exposée au regard de tout le pays, d'une bonne partie de l'opinion publique internationale. En matière d'environnement et de respect des populations indigènes, de fortes préoccupations apparaissent, d'autant plus que dans certaines zones Mapuches, de vigoureuses actions répressives avaient eu lieu. Sentant venir la défaite, la société et le gouvernement ont négocié une sortie : le projet serait approuvé et on retenait la première option, à savoir rejeter les effluents dans la rivière Cruces en utilisant un système de traitement plus moderne qui limiterait la pollution. »

Puis il est apparu que l'usine disposait de plusieurs autres conduites d'évacuation qui n'étaient pas prévues dans l'étude d'impact d'origine. Les enquêtes réalisées par l'Université australe du Chili pour la CONAMA (Commission nationale pour l'environnement) ont révélé que ces émissaires étaient responsables de la mort de centaines de cygnes à col noir, de divers autres animaux, poissons et plantes aquatiques dans la réserve naturelle Carlos Anwandter.

Ce sanctuaire s'étend sur environ 5 000 hectares de zones humides le long de la rivière Cruces ; il est classé comme Zone humide d'importance internationale (site n° 222) dans le cadre de la Convention de

Ramsar. La position de la présidente du Chili, Michelle Bachelet, élue en décembre 2005, n'est pas encore claire. Son conseiller en matière d'environnement, Manuel Baquedano, a qualifié le projet de conduite d'évacuation de « inévitable » ; mais les activités de Celco sont devenues une affaire nationale et seront examinées par la Chambre des députés.

Fernando Meza s'interroge : « Comment quelqu'un peut-il décréter que les dioxines et toutes sortes de produits chimiques et autres déchets dangereux peuvent fort bien être déversés dans cet endroit mais pas ailleurs ? L'environnement constitue un tout, et ce qui se passe au Nord peut avoir des conséquences au Sud. Les autorités locales ne veulent pas comprendre qu'il s'agit là d'un problème national... Nous ne sommes pas des ennemis personnels et enragés de Celco. Nous aurions eu la même attitude vis-à-vis de toute autre entreprise qui ne respecterait pas la réglementation en matière d'environnement ou les populations locales et leurs modes de vie. »

Sur place, les combattants se préparent pour la prochaine confrontation, mais Juan Carlos Cardenas, d'Ecoceanos, pense que la campagne d'opinion doit aussi se porter en Europe : « Nous travaillons avec l'ICSF, un organisme qui a des liens étroits avec les populations de pêcheurs et CONAPACH (Fédération nationale des pêcheurs du Chili). Nous allons fournir des informations au Parlement européen et à d'autres structures démocratiques qui, via les clauses de l'Accord d'association UE-Chili et les forces du marché, pourront servir à faire pression sur Celco.

Citons l'article 28, Titre I, Partie III (Coopération) : « *Coopération en matière d'environnement - 1. Le but de la coopération est de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement, la prévention de la contamination et de la détérioration des ressources naturelles et des écosystèmes, ainsi que l'utilisation rationnelle de ces derniers dans l'optique d'un développement durable.* » Cardenas envisage donc d'établir un processus de dialogue officiel entre les communautés côtières, la pêche artisanale, les associations et les populations autochtones du Chili et les organisations de la société civile européenne.

Ce dialogue s'intégrerait aux travaux de la Commission parlementaire mixte UE-Chili. Le comportement de Celco fait obstacle aux objectifs précités, ce qui pourrait conduire à mettre ses produits sur la liste noire et à faire l'objet d'un boycott, ce qui aurait sans doute quelque effet, vu que la production de Celco est essentiellement destinée à l'exportation.



Au Chili même, les travaux de la Commission sur l'environnement de la Chambre des députés pourraient également avoir une forte influence sur les actions envisageables dans le pays et en Europe.

Cardenas pense qu'il serait aussi possible de trouver une aide auprès de l'OCDE. « L'OCDE a été très critique sur les performances environnementales du Chili. Le Chili ne respecte pas les critères de l'OCDE en matière d'environnement et de travail. Nous envisageons de soumettre ce dossier Celco aux instances de l'OCDE. » On verra si les processus en cours au niveau national et les pressions internationales peuvent se combiner pour protéger le milieu marin sur les côtes chiliennes et les moyens d'existence et la qualité de vie des populations concernées, aujourd'hui et dans l'avenir. ♣

Ce compte-rendu a été rédigé par Brian O'Riordan (briano@scarlet.be) à partir de diverses sources : le site Internet du Rain Forest Movement (http://www.americas.org/item_2919), de Ecoceanos (<http://www.ecoceanos.cl>), de Mawida Ngen (<http://mawidangen.blogspot.com>), de José Araya Cornejo (<http://www.wri-irg.org/nonviolence/nvse23-es.htm>) et CONAPACH (www.conapach.cl)

Scruter l'avenir

Lors d'une récente conférence à Anchorage, Alaska, les participants ont axé les débats sur l'avenir des communautés de petits pêcheurs

L'Alaska est bien le quarante-neuvième Etat des Etats-Unis d'Amérique, mais son isolement géographique, sa diversité culturelle et la dépendance de ses habitants vis-à-vis de la pêche et de la chasse font qu'il ne ressemble à aucun autre Etat de la Fédération. Dans les communautés côtières proches de la frontière canadienne, dans les communautés situées au-dessus du cercle Arctique, l'économie rurale repose essentiellement sur une pêche de subsistance ou commerciale. A bien des égards, les gens de l'Alaska ressemblent fort aux populations des régions arctiques et des pays en développement qui tirent nourriture et moyens d'existence de la chasse et de la pêche.

Récemment s'est tenue à Anchorage une conférence de deux jours sur le thème suivant : *Les communautés de pêcheurs de l'Alaska—Assurer la production pour l'avenir*. Il s'agissait de voir comment les pêcheurs, les habitants, les autorités locales et autres parties concernées pourraient œuvrer ensemble afin de préserver le dynamisme actuel de la pêche au profit des générations futures.

Plus de 150 Alaskiens venus de 29 communautés étaient à Anchorage pour participer aux débats. La plupart ont pris l'avion car on ne peut atteindre Anchorage par voie de terre à partir de chez eux.

Chandrika Sharma, secrétaire exécutive du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) a prononcé l'allocution d'ouverture à l'invitation du Comité organisateur, composé de représentants des pouvoirs publics, du milieu universitaire, des professionnels de la pêche et d'associations diverses. Sa communication, portant sur *Communautés rurales et marché mondial | La pêche peut-elle contribuer à perpétuer ces communautés ?*, a fait apparaître un surprenant degré de similitudes entre les problèmes des pêcheurs alaskiens et ceux des autres pêcheurs à travers le monde.

L'Alaska est le seul territoire des Etats-Unis situé dans l'Arctique. Sa superficie est de 1 482 970 km, soit la moitié de l'Inde, et sa façade maritime est de 10 686 km. L'Alaska compte 660 000 habitants, dont 18 pour cent appartenant à 11 groupes ethniques différents. Environ la moitié des Alaskiens vivent à Anchorage, le reste étant réparti entre les villes plus modestes de Juneau et Fairbanks et plus de quatre-vingt villes et villages isolés, de Ketchikan au Sud jusqu'à Borrow au-dessus du Cercle Arctique. Dans ces localités rurales, on dispose certes de ressources naturelles pour se nourrir, mais le coût de l'énergie pour chauffer les habitations, fournir l'électricité et le carburant pour aller chercher la ressource alentour constitue souvent le problème majeur des communautés. Dans ces villages, le prix du carburant est fréquemment quatre fois plus élevé que dans les centres urbains.

La pêche, de subsistance ou commerciale, est le premier employeur de cet Etat, un secteur d'activité essentiel pour l'économie. Les Alaskiens consomment en moyenne plus de 650 kg de poisson et viande sauvage par an. La valeur au débarquement de la pêche commerciale est estimée à plus de 1 milliard de dollars/an. Les espèces principales sont : saumon, crabe, flétan, cabillaud, lieu et divers poissons de fond. Les pêcheries de saumon sauvage, auxquelles participent chaque année des milliers d'Alaskiens, ont en 2006 produit 140 millions de saumons, soit une valeur de 300 millions de dollars. Cinq différentes espèces font l'objet d'une exploitation dans 26 zones de pêche.

Thème principal

L'un des principaux objectifs de la conférence était de mieux cerner les moyens de préserver l'accès à la ressource pour les résidents des communautés locales et les générations futures. En Alaska, la pêche est réglementée par les autorités locales ou les lois fédérales, car la ressource située hors de la bande côtière des 3 milles est du ressort des autorités fédérales, considérée comme bien public.

La législation fédérale exige que, lors de l'élaboration de la réglementation pour la gestion, il soit tenu compte des répercussions éventuelles sur les communautés de pêcheurs, tandis que la Constitution de l'Etat de l'Alaska dit qu'aucune préférence ne peut être accordée à des individus, des groupes ou des communautés dans les pêcheries gérées par l'Administration locale. Dans le système fédéral, un certain nombre de programmes fondés sur un partage de quota ont été mis en œuvre. Pour sa part, l'Administration locale gère l'accès à la ressource essentiellement par un système de permis qui peuvent se transmettre librement sur le marché entre pêcheurs. Cette dualité dans les eaux de l'Alaska peut être source de confusion et de contradictions.

Les gestionnaires des pêches ont constaté dans les deux systèmes un recul de la propriété locale pour l'accès à la ressource au cours des dernières décennies. Dans le même temps, la valeur des droits d'accès a augmenté de façon importante, de sorte que les jeunes ont bien plus de mal à se lancer dans la pêche. Les responsables des communautés locales et des tribus ont compris que la perte d'un droit d'accès communautaire c'est comme la fermeture d'une petite entreprise locale. Depuis quelque temps, ils essaient de trouver les moyens de garantir un accès à la ressource sur le long terme pour les communautés.

Au cours de la conférence, les participants ont examiné deux approches générales possibles sur cette question : 1) des mesures directes mises en œuvre par le gouvernement, 2) des formations et des

outils qui permettront à des propriétaires d'entreprise de céder leur patrimoine professionnel au sein de la communauté. Les systèmes fondés sur le partage d'un quota ou l'octroi de permis ont été spécifiquement traités dans la première démarche, car de nombreux participants ont constaté que la valeur des parts de quota ou d'un permis a augmenté de façon considérable au fil du temps, ce qui rend d'autant plus difficile l'entrée dans la pêcherie concernée. On a aussi fait remarquer que, dans un système fondé sur le partage d'un quota, il fallait faire une place aux communautés dès le processus d'élaboration du programme initial, cela afin que l'augmentation du prix d'entrée dans une pêcherie ne puisse rendre impossible à l'avenir l'acquisition ou l'utilisation de parts communautaires. En limitant la durée des parts de quota, au lieu d'accorder des droits à perpétuité, on permettra peut-être aux gestionnaires de procéder à des réajustements périodiques du programme pour s'assurer que l'accès communautaire et d'autres objectifs soient effectivement concrétisés.

L'éducation et des financements créatifs ont été les facteurs les plus cités pour ce qui concerne la seconde démarche, à savoir favoriser un accès communautaire continu à des droits de pêche. Bruce Jones, responsable des services municipaux de Petersburg, Alaska, a dit que sa communauté étudiait les moyens d'informer les jeunes sur les débouchés disponibles dans la pêche et sur les stratégies d'investissement dans une entreprise de pêche.

Il existe aussi des outils financiers et des services qui peuvent aider le propriétaire d'entreprise à céder son affaire au moment du départ en retraite. Linda Behnken de Sitka et Eric Rosvold de Petersburg ont proposé quelques idées qui pourraient s'avérer utiles pour permettre à de simples membres d'équipage de devenir à terme propriétaires d'une entreprise de pêche.

Une plus large place pour les artisans

Behnken a suggéré l'adoption de systèmes de gestion « visant à assurer durablement ou plus largement la participation des pêcheurs artisans membres de la communauté. » Elle a dit que la clause du « propriétaire embarqué » reste indispensable pour atteindre cet objectif, pour faire en sorte que la ressource soit effectivement exploitée par des pêcheurs « résidents ».

Une bonne partie du temps a été consacrée à des discussions de groupe auxquelles ont participé des habitants de la côte, des pêcheurs et des gestionnaires de la pêche. Ces discussions ont fait ressortir la nécessité,

Programme de quotas communautaires

- Le régime actuel de quotas individuels (IFO) pour le flétan et la morue charbonnière a été mis en place en 1995 ; les parts de quota (os) utilisables par les bateaux de pêche étaient d'abord limitées à des personnes réellement embarquées.
- Depuis on a observé un regroupement d'une bonne partie des os, certaines petites communautés rurales ayant laissé partir leurs parts.
- En 2004, le Programme de quotas communautaires (COP) est venu modifier quelque peu le système précédent (IFO).
- Le COP permet à 42 communautés côtières du Golfe de l'Alaska de constituer des sociétés à but non lucratif pour acheter, détenir et gérer des parts de quotas pour les bateaux de pêche.
- La part de quota achetée donne lieu à l'attribution d'un permis IFO (quota individuel) qui donne au détenteur le droit de pêcher un certain nombre de livres de poisson dans la zone concernée.

commune à tous, de travailler ensemble au niveau local pour définir les objectifs de pêche des diverses communautés, cela afin de créer un système de gestion ascendant, qui soit donc l'émanation de la base. Beaucoup de problèmes sont communs à tout l'Alaska, mais il y a aussi de grandes différences en termes de géographie, de culture, de ressource, de sorte qu'il est impossible d'appliquer partout la même démarche : tout le monde ne chausse pas la même pointure.

Les participants ont analysé les méthodes pouvant être utilisées pour identifier les priorités et les opportunités à saisir et les capacités de la communauté, cela afin d'élaborer un plan visant à concrétiser les objectifs communautaires. Au cours de ce processus, il importe que les besoins des pêcheurs, des membres d'équipage, des employés de la transformation et des petites entreprises de service soient bien exprimés et représentés, et pris en compte. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS) et le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO disent qu'il faut prendre en considération les intérêts économiques des communautés côtières et accorder à ces populations un accès

privilegié aux zones de pêche traditionnelles. De nombreux participants ont souhaité que soient mis en place des systèmes de gestion et des démarches qui tiennent pleinement compte de l'importance des questions d'accès à la ressource pour les petits pêcheurs, qui permettent à ces communautés de participer officiellement aux mécanismes décisionnels et de gestion.

Nous en Alaska, nous prenons nos responsabilités et nous souhaitons inclure les petites communautés côtières dans l'élaboration des politiques des pêches, tant au niveau local que national.

Pour plus ample information sur cette conférence, voir <http://seagrant.uaf.edu/conferences/fish-com2/agenda.html>, où l'on trouvera également des liens vers les diverses communications qui ont été faites. Une autre conférence semblable est prévue pour le début de 2008.

Ce compte-rendu a été rédigé par Paula Cullenberg (pcullenberg@uaa.alaska.edu), professeur des sciences de la pêche (www.marineadvisory.org), Université de l'Alaska, Fairbanks, Alaska, Etats-Unis, et Nicole Kimball (Nicole.Kimball@noaa.gov), analyste des pêches, Comité de gestion des pêches du Pacifique-Nord (www.fakr.noaa.gov/npfmc/), Anchorage, Alaska

Médias

Construire le dialogue

Professionnels de la pêche et journalistes en provenance de quatre pays ouest-africains ont décidé de faire converger leurs efforts vers un but commun : le développement durable de la pêche artisanale

Nouadhibou, c'est la capitale du poisson en Mauritanie. La pêche artisanale y est particulièrement dynamique : la ville dispose d'un port artisanal où, en fin d'après-midi, se pressent des équipages fatigués débarquant leurs cargaisons de poulpes ou d'énormes courbines. Une grande partie est destinée aux usines de transformation toutes proches qui exportent vers le Japon ou l'Europe. Au port, on aperçoit aussi des femmes marchandant quelques kilos de poissons auprès des pêcheurs.

C'est à l'École d'Enseignement Maritime et des Pêches de Nouadhibou, toute proche, que s'est déroulée, du 4 au 7 septembre, la rencontre d'une cinquantaine de représentants de la pêche artisanale, des journalistes et des médias du Sénégal, de Guinée, de Mauritanie et du Bénin, ainsi que des ONG et représentants d'organisations internationales. Le but : établir un dialogue pour améliorer la sensibilisation aux enjeux de pêche responsable.

Cette rencontre était initiée par les organisations professionnelles de pêche artisanale de Guinée (UNPAG), du Sénégal (CONIPAS), de Mauritanie (FNP-section artisanale), avec le concours de Jade-Sénégal et de Proximités Sarl, toutes deux agences de presse membres du réseau Syfia International (www.syfia.info), et de CAPE (Coalition pour des Accords de Pêche Equitables).

Elle partait de ce double constat : l'information sur les enjeux de la pêche reflète peu le point de vue des communautés côtières ouest-africaines. Les relations entre communautés côtières et médias, généralement positives, sont trop souvent ponctuelles et rares. D'autre part, les communautés de pêche sont mal informées, tant par leurs organisations que par les médias, de leur rôle dans le développement d'une pêche durable. Ces quatre jours de discussions et d'échanges ont été centrés sur trois sujets, liés aux

perceptions du monde des médias par les communautés de pêche artisanale, aux perceptions de ces communautés par les médias puis au rôle que les journalistes ouest-africains ont à jouer pour mieux informer les différents acteurs concernés par la mise en place d'une pêche responsable. Les dimensions de la communication tant à l'intérieur des organisations professionnelles qu'avec l'extérieur ont été envisagées.

Les débats ont été alimentés par une série de communications, notamment celle sur le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. Des films sur la pollution marine, les ravages causés par les monofilaments, la pêche pirate en Guinée ont été visionnés.

L'intervention de l'association mauritanienne de lutte contre le VIH/SIDA a aussi rappelé aux participants que la santé au sein des communautés côtières est aussi un enjeu de pêche durable.

Sur la perception des médias, les représentant(e)s des communautés de pêche ont exprimé des points de vue généralement positifs : lorsque, par exemple, les communautés sont face à un problème et que l'administration les ignore, les médias peuvent les aider à faire entendre leur point de vue par l'administration.

Des responsabilités partagées

Un reproche majeur des pêcheurs et femmes formatrices présentes : parfois la presse parle ou écrit sans savoir. Nécessité donc pour la presse de se professionnaliser pour comprendre la particularité du secteur. Certains ont aussi dénoncé la condescendance de certains journalistes par rapport aux membres des communautés de pêcheurs, celle de l'intellectuel par rapport à celui ou celle qui travaille de ses mains, et qui est en particulier le cas des femmes formatrices, encore souvent illettrées.

Mais le déficit de communication entre les organisations professionnelles et leurs

Suivi et recommandations

Les participants des « Rencontres Médias-Professionnels de la pêche artisanale d'Afrique de l'Ouest pour la sensibilisation vers une gestion responsable des ressources halieutiques », tenues à Nouadhibou du 04 au 07 septembre 2006, recommandent :

Concernant la préservation de la ressource, les participants à la rencontre demandent aux Etats :

- De faire respecter les bonnes pratiques pour une pêche responsable et durable conformément au Code de conduite pour une pêche responsable (FAO) et de bannir le chalutage, le dragage en zone côtière, l'utilisation du monofilament, etc ;
- De prendre toutes les mesures de préservation de l'environnement et de l'écosystème côtier et marin ;
- De prendre toutes les dispositions de transparence, de surveillance et de répression contre la pêche illicite ;
- De rendre publiques, via les médias, les informations (navire, équipage, pavillon, amende, armateur, etc...) concernant les infractions commises et de diffuser les résultats des sanctions.

Les participants à la rencontre recommandent à la Commission sous-régionale des Pêches (CSR)

- d'associer et d'impliquer les organisations professionnelles de la pêche artisanale dans les activités, les prises de décisions et le suivi de ses programmes. (A noter que peu de temps après cet atelier, les organisations professionnelles qui l'avaient initié ont été,

pour la première fois, invitées à participer à une réunion du CSR pour débattre de la gestion des pêches artisanales).

Les participants à la rencontre appellent les Organisations Professionnelles de pêche artisanale :

- A consolider la démocratie interne et à assurer la bonne gouvernance (transparence) dans leurs activités ;
- A renforcer la participation des femmes dans les prises de décisions ;
- A se doter d'outils de communication (centre d'échanges, etc..) pour la sensibilisation, l'éducation, l'information et la formation des communautés de pêcheurs artisans.

Les participants à la rencontre suggèrent une mise en place d'une stratégie de communication pour chacune des activités menées dans le secteur pêche et propose :

- La création de radios communautaires destinées à l'information du public sur les activités de pêche ;
- La mise en place d'une revue régionale consacrée à tous les aspects de la pêche ;
- L'organisation de sessions de formations spécialisées au bénéfice des médias couvrant les activités du secteur pêche ;
- La vulgarisation par les institutions de recherche (océanographique/halieutique) des résultats des travaux menés dans le secteur.

membres a aussi été pointé du doigt comme un obstacle à une bonne information des communautés côtières de pêche artisanale.

Du côté des médias, il faut tenir compte d'une série de facteurs qui peuvent expliquer leur manque d'intérêt pour ce secteur. Tout d'abord, les communautés de pêche artisanale sont souvent des sociétés traditionnelles, qui n'ont pas l'attrait de la nouveauté ; il est donc difficile d'y intéresser des médias. Ensuite, les journalistes remarquent que les professionnels, souvent, ne veulent pas leur parler : il y a une certaine méfiance.

Les professionnels ont expliqué qu'ils avaient aussi parfois peur de parler, notamment de sujets sensibles derrière lesquels se cachent d'importants enjeux

politiques et économiques, comme les ravages de la pêche illégale dans la zone côtière. « *Tout le monde pêche : l'armée pêche, les fonctionnaires pêchent, les ministres pêchent* », dénonce ainsi dans la salle un responsable d'une organisation professionnelle de pêche artisanale.

Les représentants des médias ont insisté sur le fait qu'il existe un déficit structurel au niveau de la presse : il n'y a pas de réseau entre journalistes, pas suffisamment de moyens, surtout pour la presse privée, ce qui peut en partie être responsable du manque de formation et de spécialisation des médias sur les sujets de la pêche. Le besoin pour les médias de rentabiliser leurs activités a aussi été évoqué. Or, les communautés de pêche artisanale ne peuvent souvent pas participer financièrement à la prise en charge des

journalistes. Des solutions doivent être trouvées à ce niveau, soit à l'intérieur des communautés, soit en dehors. Cependant, malgré ces obstacles, parler de la pêche artisanale reste, ainsi que l'a évoqué un participant, un combat pour la démocratie, car c'est donner la parole à ceux qui ne l'ont pas.


La question a été posée de savoir qui doit aller vers l'autre, les professionnels ou les médias ? Si les médias doivent venir sur le terrain, il est aussi important aussi que les communautés créent l'intérêt des médias. Pour cela, la pêche artisanale doit montrer que son avenir concerne la société tout entière, en particulier les consommateurs.

Ainsi que cela a été rappelé lors de la conclusion de la rencontre : « *Dans cinq ans, dans dix ans, lorsque nous nous retrouverons seuls ou ensemble, nous voudrions bien continuer à manger de ces poissons-là, qui nous ont été servis pendant le séjour à Nouadhibou, sans qu'on nous dise que les prix ont augmenté parce qu'il n'y en a plus, sans qu'on nous dise que les espèces commandées n'existent plus... La question de la durabilité de l'exploitation des ressources halieutiques ne concerne pas que les communautés de pêche artisanale. C'est d'une question de survie et de souveraineté qu'il s'agit.* »

Quant au rôle des médias pour sensibiliser à la nécessité d'une pêche responsable, plusieurs pistes ont été évoquées, comme la nécessité d'utiliser un langage approprié dans leurs interactions avec les communautés côtières (utilisation des langues locales, plus grande utilisation de la radio qui peut diffuser un message y compris aux personnes illettrées).

Sur le fond, quelques sujets ont été proposés pour traitement par les médias, comme la dualité entre pêche artisanale, en particulier l'exportation et la gestion des ressources pour la sauvegarde de l'environnement. La presse peut jouer un rôle sur le réajustement des comportements au sein des communautés pour privilégier ce qui est compatible avec une pêche durable. Elle a aussi un rôle positif à jouer pour mettre en avant l'importance de la pêche artisanale dans la création d'emplois pour des catégories sociales démunies qui n'ont pas de formation particulière, ou encore dans la capitalisation et la vulgarisation des expériences, les bonnes pratiques et les innovations. Sur des enjeux techniques complexes, comme l'agrément d'hygiène ou la mise aux normes sanitaires, les journalistes ont aussi un rôle à jouer pour mieux faire comprendre aux professionnels les enjeux qui se cachent derrière ces

questions techniques. Enfin, un vibrant plaidoyer a été délivré pour qu'un accent particulier soit mis sur les jeunes et les enfants au niveau de la collecte et de la diffusion de l'information, car ils sont l'avenir du secteur.

Au terme de ces quatre journées de rencontre, la création d'un réseau des journalistes ouest-africains pour une pêche durable a été le premier acte de cet engagement des participants pour la sensibilisation à une pêche durable. 

Ce compte-rendu a été communiqué par Fernand Nouwligbèto, journaliste à Proximités, Bénin, Madieng Seck, journaliste à Jade, Sénégal, et Béatrice Gorez (cffa.cape@scarlet.be), coordinatrice de CAPE, Belgique

Le temps se gâte

Cet article montre comment, faute d'une bonne gestion, la surexploitation pourrait déstabiliser des pêcheries potentiellement durables

La pêche artisanale occupe une place très spéciale au Venezuela. Citons le décret présidentiel 1524 de 2001 : « La pêche artisanale peut garantir la durabilité de la ressource grâce au faible impact des engins de capture utilisés et aussi du fait de son caractère saisonnier. Protéger la pêche artisanale, comme cela est inscrit dans la Constitution bolivarienne du Venezuela, est fondamentalement un moyen de protéger les ressources halieutiques et une façon de s'assurer qu'elles ne seront pas exploitées de manière excessive. »

Au Venezuela, la pêche artisanale emploie directement 40 000 personnes et génère 400 000 emplois indirects dans les services. Ses débarquements représentent entre 70 et 80 % des 500 000 tonnes de captures annuelles du pays. Tenant compte de ces réalités, les articles 20 et 21 de la Loi sur les pêches (Ley de Pesca) accordent une protection aux communautés de pêcheurs, à leurs localités, à leurs lieux de pêche, tant en eau douce qu'en mer. Certains ressources sont attribuées exclusivement au secteur artisanal : sardine ronde (*Sardinella aurita*), arche zébrée (*Arca zebra*), huître perlière des Caraïbes, diverses mollusques sédentaires, les crevettes et crabes des baies, des lagunes et des marais littoraux. L'article 21 réserve aussi toutes les ressources situées dans la bande des 6 milles au secteur artisanal.

Dans un contexte de pêche artisanale prédominante pour l'ensemble du pays, ce sont les pêcheries de l'Etat de Nueva Esparta qui tiennent la vedette, même si cette région est plutôt connue par ses activités touristiques. Situé au sud-est des Caraïbes, il comprend trois îles principales : Margarita, Coche, Cubagua. Sur une population de 300 000 personnes, on recense 10 165 pêcheurs répartis dans 59 communautés rurales ou urbaines. Dans cet Etat, le secteur de la pêche emploie environ 114 000 personnes. La région a toujours eu des liens très forts avec la mer. Avant la conquête espagnole, les Guaiquerí et les Caribe (peuples autochtones) étaient spécialisés dans la pêche à l'huître perlière et prenaient du poisson pour leur propre

consommation. Dans beaucoup de communautés, les pratiques de pêche n'ont guère changé depuis l'époque pré-colombienne, sauf que les hameçons, taillés autrefois dans une pierre ou un os, sont maintenant en métal, et que la fibre synthétique a remplacé la fibre naturelle.

Généralement les eaux des Caraïbes ne sont pas très productives, mais il existe certaines zones de pêche assez plantureuses, comme au nord-est du Venezuela. Celles-ci représentent environ 60 % des débarquements des pêches maritimes. Sur les deux principales saisons, la période décembre-avril est assez sèche, avec des vents forts, un fort upwelling et une productivité élevée. La période mai-novembre est pluvieuse, avec des vents modérés, un faible upwelling, une productivité basse.

Les statistiques des captures font apparaître une courbe ascendante graduelle jusqu'en 2000. Mais le XXI^{ème} siècle s'accompagne d'un changement de fortune pour le secteur de la pêche. C'est le cas pour la sardine où l'abondance très faible sur les lieux de pêche a entraîné une sorte de crise nationale au cours du premier semestre de 2006. Les raisons de la disparition de la sardine ont fait l'objet d'un vaste débat, et on a montré du doigt la pêche minotière industrielle non réglementée qui apporte de la matière première aux fabriques d'aliments où s'approvisionnent les fermes aquacoles du pays. On a cité aussi l'augmentation de la demande sur le marché international et le changement climatique.


Engins de capture

La sardine constitue entre 30 et 40 % des captures au Venezuela. On utilise des filets encerclants manœuvrés par des bateaux d'échouage (*tren sardinero* et *chinchorro playero*). Ils font 1 500 m de long et ont une ouverture de 40 m.

On utilise également des sennes coulissantes (*tren de argolla sardinero*), de 400 m de long et 40 m de chute au maximum. Le sous-secteur de la capture est composé de petits

entrepreneurs propriétaires des unités de pêche (filets, bateau, équipement divers). La part qui revient aux pêcheurs sur la production ne suffit pas pour faire face aux besoins essentiels, ce qui explique que cette activité les attire de moins en moins.

La sardine qui fournit des emplois est aussi un ingrédient majeur de l'alimentation locale. Plus de 90 % de la production est consommée dans le pays. Dans le panier de la ménagère, c'est une source essentielle et abordable de protéines animales et autres nutriments. Le moins cher dans ce domaine c'est la sardine en conserve, consommée par environ 13 millions de Vénézuéliens. La boîte de sardine à l'huile, à la sauce tomate, à la sauce piquante, coûte 0,25 dollar. C'est un produit populaire chez les gens à faibles revenus.

Au Venezuela, la pêche à la sardine représente 20 000 emplois directs et 140 000 emplois indirects. Il y a six grosses conserveries classiques et un certain nombre de petits ateliers de transformation (conserve, congélation, filetage), et les camions pour le transport : le tout représentant 7 000 emplois directs supplémentaires. Sur la base de cinq personnes par famille en moyenne, on peut dire que 100 000 personnes tirent un certain profit de la pêche à la sardine. 

Cet article est de Leo Walter González (leonora@movistar.net.ve), professeur à l'Institut de recherche scientifique, Université de Oriente Núcleo de Nueva Esparta, Ile de Margarita, Venezuela

La place centrale de la pêche artisanale

En se fondant sur des données statistiques, une nouvelle étude cherche à mettre la pêche artisanale au cœur de la recherche

Le Fisheries Center de l'Université de Colombie Britannique vient de publier un travail de recherche sur la pêche artisanale à travers le monde. Il a pour titre *Estimations ascendantes et globales de la production des pêches maritimes artisanales*. Les auteurs sont Ratana Chuenpagdee, Lisa Liguori, Maria L. D. Palomares et Daniel Pauly.

Ce travail, réalisé dans le cadre du Projet *Sea Around Us* de ce centre universitaire, a pour objectif de donner une place centrale au secteur artisanal dans les recherches consacrées à la pêche. Les auteurs ont tenté de fournir, pour chaque pays producteur, des estimations ascendantes nationales sur les captures artisanales et d'obtenir ensuite l'agrégat mondial. Avec ces données, on pourra traiter la petite pêche au même niveau que la pêche industrielle et ainsi analyser le secteur de la pêche en général de façon plus complète qu'il n'a été possible de faire jusqu'à présent.

En plus des données sur les captures, ce document reprend les définitions nationales de la petite pêche artisanale, avec la liste des engins de capture, la composition des prises, le nombre de pêcheurs et de bateaux, la participation des femmes et des enfants. Les sources utilisées sont les Profils par pays de la FAO et divers rapports et documents.

Les données contenues dans ce rapport concernent 140 pays. Environ 60 % des informations proviennent d'autres sources que la FAO. Environ 70 % des pays définissent la pêche artisanale suivant la taille du bateau, les catégories les plus fréquentes étant : maximum 10 m, 12 m, 15 m, ou entre 5 et 7 m.

Parfois on utilise comme critère le tonnage de jauge brute (Tjb), la puissance du moteur, le type d'engin de capture utilisé. En général, même si les caractéristiques de la pêche artisanale varient d'un endroit à l'autre, la

différence entre petite pêche et pêche industrielle apparaît cependant clairement. Et, en matière de définitions et de critères retenus, il y a suffisamment de points communs d'un pays à l'autre pour qu'on puisse, à l'aide de critères consistants, estimer des chiffres pour les pays où les informations font défaut.

Dans son avant-propos, Daniel Pauly, directeur du Fisheries Center, écrit : « Quand on travaille sur la pêche artisanale, on est souvent écartelé entre deux choses opposées. D'un côté, il y a ceux qui pensent que c'est du temps perdu (« Après tout, au Nord comme au Sud, c'est la pêche industrielle qui apporte la majeure partie du poisson », pour utiliser une citation authentique, et combien typique, d'un auteur dont on taira le nom).

Daniel Pauly poursuit : « Ce point de vue semble à première vue justifié car, dans la plupart des pays, les statistiques officielles ne se préoccupent pas de pêche artisanale, dont la production, si on admet son existence, est considérée comme négligeable. »

De l'autre côté, il y a les anthropologues et les sociologues qui, d'une thèse à l'autre, d'un article à l'autre, affirment que la petite pêche tient une place importante dans le village qu'ils étudient, sans qu'ils puissent donner des chiffres sur la production, l'effort de pêche et autres choses mesurables, car tout est si compliqué. D'ailleurs on entend souvent les sociologues dire que l'important ce n'est pas la production en soi mais la culture qui s'est développée autour de ce processus.

Le premier raisonnement est concevable dans la mesure où on manque de chiffres exacts pour prouver de façon indubitable que la pêche artisanale, loin d'être l'activité marginale de populations marginalisées, est au contraire un élément très dynamique de l'économie rurale en bien des pays où elle

fournit un moyen d'existence à des milliers de gens et approvisionne de plus en plus le marché intérieur et aussi international.

Le second raisonnement, qui est sans doute au cœur de l'approche anthropologique notamment, contribue à marginaliser les pêcheurs artisans. Tout à la joie de décrire les aspects captivants de la culture maritime faisant l'objet de leurs travaux et d'analyser les systèmes d'exploitation de la ressource en usage, ils oublient le contexte général ; et les petits pêcheurs et leurs familles n'apparaissent plus comme des acteurs à part entière de l'activité nationale et internationale.

On peut réfuter ces deux positions en démontrant que la pêche artisanale, loin d'être un sous-secteur marginal, occupe en fait dans de nombreux pays la majeure partie des gens qui vivent de la pêche, et représente près de la moitié de la production de poissons et invertébrés (souvent de forte valeur marchande) destinés à la consommation humaine. Les chiffres présentés dans cette étude sont là pour prouver la chose.

Par ailleurs, parce que la pêche artisanale consomme, par tonne de poisson débarqué, moins de carburant que la pêche industrielle, elle montre la direction à prendre dans une économie mondiale désormais confrontée à l'augmentation des prix du carburant.

Les conclusions de cette étude restent cependant provisoires parce que les données sur lesquelles elles se fondent couvrent le monde de manière très inégale. On peut corriger cette lacune en mettant la base de données à la disposition d'un vaste public, d'où viendront les compléments d'information et les correctifs qui la rendront plus universelle et plus fiable et plus utile, on espère. Ainsi conclut Daniel Pauly. ¶

Pour plus ample information sur ce document, voir http://www.fisheries.ubc.ca/publications/reports/report14_8.php. On peut télécharger l'ensemble du texte sur http://www.fisheries.ubc.ca/publications/reports/14_8.pdf

Ne mettons pas tout en conserve

Cet échange entre deux observateurs de la pêche artisanale sur deux continents différents montre qu'il faut donner de la valeur ajoutée à la production de ce secteur

Loin des images misérabilistes souvent véhiculées, la pêche artisanale peut se révéler un secteur dynamique, capable d'innovation et, pour peu qu'on lui accorde une attention et un soutien appropriés, représente un choix d'avenir tant pour les pays du Nord que du Sud. C'est ce qui ressort d'un article publié dans le *Samudra* 44, juillet 2006, sur la revitalisation de la pêche au thon à la ligne dans le Golfe de Gascogne.

Deux témoins privilégiés des évolutions de la pêche artisanale, Ahmed Mahmoud Chérif en Mauritanie et Marc Allain au Canada, réagissent aux enjeux évoqués dans cet article et esquissent, en s'appuyant sur leurs expériences respectives, les opportunités que la pêche artisanale offre de répondre aux défis du nouveau millénaire.

Chérif est ancien Directeur des Pêches de Mauritanie (1976-1980), ancien Secrétaire général du Ministère des pêches et des affaires maritimes (1986-1988). Il préside aujourd'hui l'Ong Pêhecops (Pour une pêche Ecologique génératrice de Progrès social).

Marc Allain est ancien conseiller principal en politiques du Conseil canadien des pêcheurs professionnels. Il agit maintenant comme consultant auprès d'Ong et d'organismes écologiques sur des questions de développement durable dans les pêches.

Marc Allain: Le lien entre l'importance de la qualité du produit et la valeur des débarquements de la flotte artisanale, tel que décrit dans l'article de *Samudra* sur la pêcherie de thon à la ligne dans le Golfe de Gascogne, rejoint la réflexion que nous avons faite au Canada, suite à deux études d'envergure sur l'évolution socio-économique des pêches canadiennes ces quinze dernières années. Ces études montraient que la valeur des débarquements avait augmenté considérablement après l'effondrement des stocks de poisson de fond en 1992 parce que l'industrie s'est concentrée sur les produits

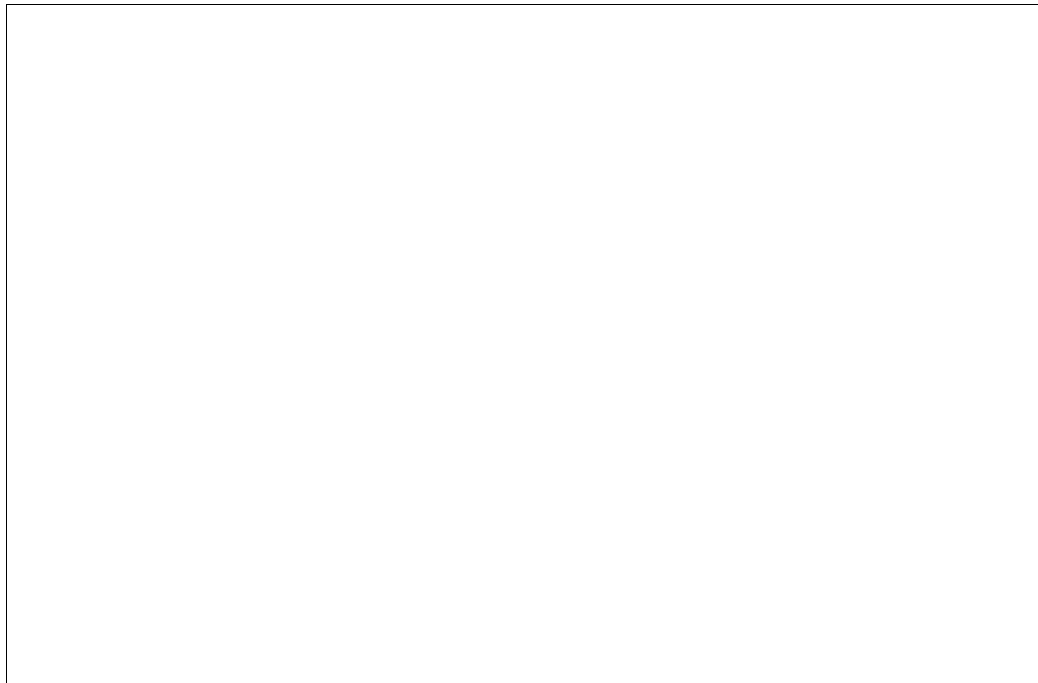
frais (comme les filets et le crabe) et vivants (comme le homard). On était passé d'une situation de gros volume/petite valeur, liée à la production industrielle, à une situation de petit volume/haute valeur liée à la pêche artisanale traditionnelle.

A.M. Chérif : Dans la pêche mauritanienne également, la supériorité de la pêche artisanale en ce qui concerne la qualité et la valeur ajoutée des produits est un élément constant. Ainsi, en 2005, le poulpe artisanal se vendait à un prix supérieur de 200 dollars/tonne au prix du poisson congelé à bord, capturé par les chalutiers congélateurs. En ce qui concerne les poissons nobles de fond, seuls les produits artisanaux fournissent la qualité requise pour l'exportation en frais vers l'Europe, atteignant un prix moyen de 4,5 euros le kg, alors que les mêmes poissons congelés de la pêche industrielle sont à moins de 2 euros le kg. Le volume des débarquements artisanaux exporté en frais atteint 6 000 tonnes/an.

D'une façon générale, plusieurs études sectorielles ont montré que la valeur ajoutée locale générée par la pêche artisanale se situait en moyenne à 85 % du chiffre d'affaires, alors que ce taux est d'environ 50 % pour la pêche industrielle mauritanienne, et beaucoup moins pour la pêche industrielle étrangère.

Marc Allain : Il faudrait préciser qu'il est souvent erroné de parler de "valeur ajoutée" dans la transformation du poisson parce que, dans bien des cas, l'effort de transformation n'ajoute pas vraiment de valeur au produit. Le poisson commence à perdre de la valeur aussitôt qu'on le sort de l'eau... Si bien que si l'on veut optimiser la valeur des débarquements, il faut garder le produit vivant ou frais aussi longtemps que possible et ainsi « préserver sa valeur ».

Se concentrer sur le produit vivant ou frais privilégie une pêche artisanale pour plusieurs raisons. Premièrement, les sorties en mer dans la pêche artisanale sont de



courte durée et à proximité des points de débarquement, ce qui permet de garder le produit frais et même vivant avec des investissements minimes (glace et boîtes isothermes).

Deuxièmement, les engins de pêche artisanaux (palangres, casiers et autres) permettent de capturer des animaux qui sont encore vivants et en très bon état lorsqu'on les sort de l'eau. Enfin, le volume réduit des prises permet une manutention soignée à bord qui maintient la valeur du produit.

Mais une orientation vers les produits frais ou vivants peut avoir de sérieuses conséquences pour les emplois. Pertes d'emplois à terre, surtout pour les femmes, qui ne sont pas compensées entièrement par une augmentation du nombre de membres d'équipages, nécessaire pour une meilleure manutention à bord.

A.M. Chérif : Il est vrai, comme le note Marc, que l'importance de la valeur ajoutée n'est pas forcément liée au degré de transformation du produit. En Mauritanie, on trouve les deux cas de figure.

La liaison entre valeur ajoutée et transformation du produit est évidente pour le mullet. Une tonne de mullet débarquée par la pêche artisanale et traitée avec extraction de la *poutargue* (œufs de mullet pressés, salés, séchés) peut rapporter en moyenne près de 4 500 USD, avec une valeur ajoutée de 91 % du chiffre d'affaires. La tonne du même mullet congelé par la pêche industrielle, impropre pour la production de poutargue, était exportée à

un prix moyen inférieur à 300 dollars sur le marché africain !

Pour donner une échelle de grandeur, la quantité de mullet débarquée par la pêche artisanale (environ 14 000 tonnes) rapporte un chiffre d'affaires total après traitement de près de 62 millions de dollars US, alors que les captures industrielles de mullet (à peu près le même volume) ne rapportent que quelques 4 millions de dollars US ! Cet exemple illustre le gâchis que représente l'exploitation du mullet par la pêche industrielle.

Par contre, pour d'autres produits, comme le mérrou ou la dorade, la transformation ne produit pas de valeur ajoutée. Ainsi, l'exportation de mérrou et de dorade sous forme de filets frais rapporte beaucoup moins que l'exportation des poissons entiers des mêmes espèces à l'état entier frais. On sait aussi que le pêcheur réalise une meilleure plus value en vendant des sardinelles entières congelées qu'en les transformant en farine et huile.

Marc Allain : L'autre enjeu pour l'avenir de la pêche, c'est le fait que le poisson sauvage va devenir une denrée de plus en plus rare. L'offre va baisser tandis que la demande pour les produits sauvages frais va augmenter, avec la croissance de la classe moyenne, surtout en Asie.

Dans ce contexte, je pense que la pêche industrielle, qui produit de gros volumes de faible qualité, aura un rôle de plus en plus limité. Le poisson sauvage frais, d'excellente qualité, va devenir un produit de luxe à fort prix qui se distinguera du produit d'élevage.

La question est à savoir si les communautés de pêche artisanale pourront bénéficier de cette tendance ou si elles seront marginalisées par tous le processus de privatisation de l'accès. Cependant, cela aura des conséquences négatives pour les plus pauvres qui comptent actuellement sur le poisson sauvage pour leur propre consommation.

Par exemple, chez nous au Canada, les transformateurs ont plus ou moins abandonné l'approche industrielle et sont devenus inlassables dans leurs efforts pour obtenir des droits de propriétés fermes sur la ressource.

Et tout va se jouer à l'intérieur des ZEE puisque c'est là que se retrouve la plupart du poisson. D'où l'importance des politiques de pêche et de la place qui y est donnée aux flottes artisanales, qui peuvent apporter des arguments économiques pour appuyer leurs revendications de protection spéciale.

A.M. Chérif : En Mauritanie, les capacités de capture limitées de la pêche artisanale sont parfois invoquées pour nuancer ce genre d'analyse. Mais comme le note Marc, les espèces de haute valeur sont très côtières, et les principales concentrations sont tout à fait accessibles à la pêche artisanale.

Marc Allain : C'est clair que la stratégie du frais/vivant n'est pas applicable dans tous les cas, comme l'illustre bien Ahmed Mahmoud, par exemple lorsqu'on a de gros volumes de pélagiques qui sont passagers ou lorsqu'on pêche un poisson en phase de vie terminale, comme dans la cas du saumon chez nous, où il est impératif de transformer pour conserver.

Ce qui est à déplorer, c'est que bien souvent les stratégies de la planification économique gouvernementale ne sont pas conscients du potentiel de la pêche artisanale comme moyen de maximiser la valeur des ressources halieutiques et ont tendance à la mépriser, et à croire qu'on doit tout mettre en boîte pour aller chercher la plus grande valeur. 3

Ce dialogue a été construit par Béatrice Gorez (cffa.cape@scarlet.be), coordinatrice de la Coalition pour des accords de pêche équitables, à partir d'échanges par courrier électronique

Pêche au thon

Ça peut rapporter

Les initiatives d'un pionnier en matière de responsabilité sociale ont produit une nouvelle génération d'entrepreneurs qui pêchent le thon à la ligne à main

Les Philippines sont un pays exportateur net de poisson, en volume et en valeur. En tête des produits vient le thon. Sur le plan mondial, la filière thon est à la seconde place pour le thon en conserve et à la septième pour le thon frais et congelé. En 2004, les exportations de thon ont dépassé les 150 millions de dollars ; et sur le marché intérieur, le thon représente plus de 200 000 tonnes de protéines de poisson.

La filière thon de la région de Mindanao (au Sud), c'est une valeur annuelle d'environ 250 millions de dollars. A General Santos City, se concentrent 90 % des sociétés de pêche et entreprises de services. La moyenne quotidienne des débarquements est de 1 000 tonnes. La filière occupe 100 000 pêcheurs et travailleurs divers.

La pêche au thon à la ligne à main est pratiquée par 2 500 embarcations traditionnelles. C'est l'un des plus gros employeurs de la ville. Les 30 000 à 40 000 pêcheurs utilisant cette méthode font vivre 200 000 personnes. Ils débarquent 30 000 tonnes par an, ce qui représente 80 millions de dollars.

Les bateaux qui pêchent ainsi font entre 15 et 60 tonnes de jauge brute. Leurs zones de pêche se situent dans la mer de Mindanao, la mer de Sulu, le golfe de Moro, les îles de Tawi-Tawi et dans les eaux internationales.

Le secteur utilise toujours la méthode passive traditionnelle : une ligne à main simple ; ce qui nécessite beaucoup de bras. Suivant la taille du bateau, l'équipage comprend entre 10 et 23 personnes. Les frais d'une sortie en mer peuvent varier entre 100 000 et 250 000 pesos (2 000-5 000 dollars). Le prix d'un bateau se situe entre 2,5 et 3,5 millions de pesos (50 000-70 000 dollars).

La pêche au thon à la ligne à main approvisionne les exportateurs de frais et les transformateurs de la ville. Les captures se composent essentiellement de gros albacores (yellowfin) de bonne valeur

marchande et de makaira. Le yellowfin de qualité *sushimi* est exporté entier, frais/réfrigéré vers les Etats-Unis et le Japon, congelé/fumé vers l'Europe et les Etats-Unis. Il y a aussi le sushimi congelé sous vide pour le Japon, et d'autres produits élaborés : saucisses et hot-dogs, croquettes, buffets froids. Les buffets froids sont destinés aux Etats-Unis, à l'Europe, au Japon et aux pays islamiques. Les blocs de darnes et de sushimi rapportent annuellement plus de 2,5 milliards de pesos (50 millions de dollars) aux transformateurs.

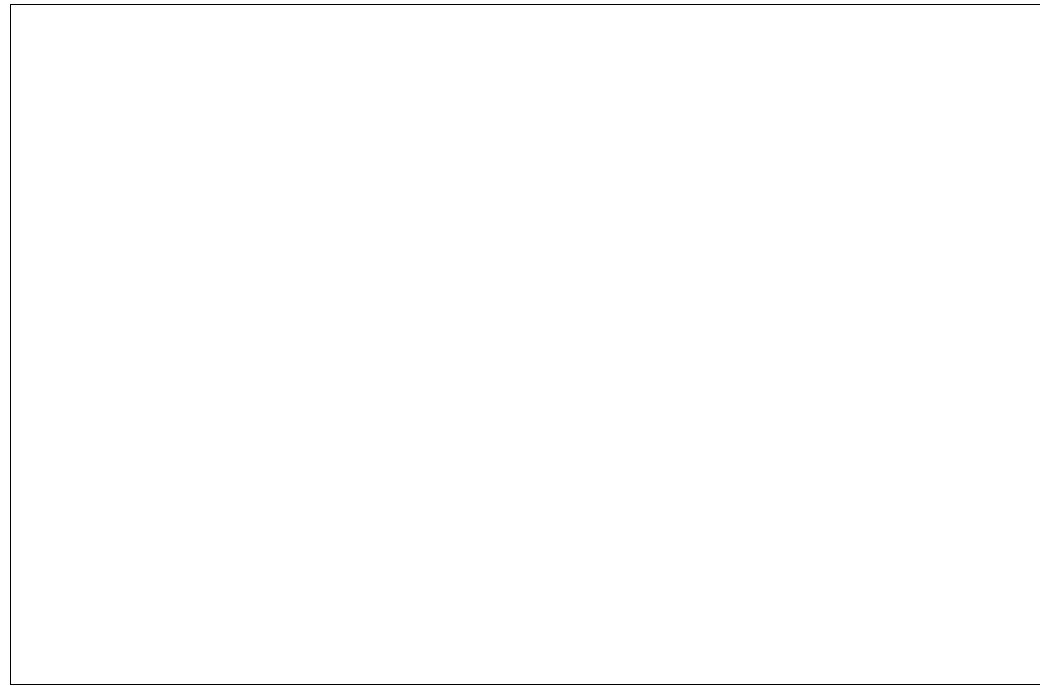
Les acteurs principaux de la pêche au thon à la ligne à main sont les *pasaheros* (matelots), les opérateurs, les propriétaires de bateau, les financeurs. Au bas de l'échelle sont les matelots qui, pour la plupart, ont peu ou pas du tout d'instruction. La majorité sont des migrants venus d'autres provinces et qui n'ont aucune chance d'obtenir un emploi classique, faute de références.

Matelots jusqu'au bout

Les pasaheros sont habituellement payés à la part. Celle des pêcheurs équivaut à 20-25 % de la valeur brute des débarquements. Cela varie d'une saison à l'autre et suivant les conditions climatiques.

La plupart resteront dans cet emploi jusqu'à ce qu'ils n'aient plus la force de pêcher. Au mieux, ils peuvent devenir opérateurs, c'est-à-dire faisant office de bosco ou de capitaine. On arrive habituellement à cette responsabilité après des années d'expérience et de savoir-faire reconnu dans la fonction de matelot. Très peu de ces opérateurs parviennent à épargner assez pour pouvoir acheter un bateau et se mettre à leur compte.

Quant aux propriétaires de bateau, ils sont généralement à la merci des financeurs, car chaque expédition de pêche nécessite des sommes très élevées. Comme dans les autres sous-secteurs de la pêche, ces financeurs contrôlent les prix à la vente et le marché. Avec ce type de relation, les propriétaires de bateau sont piégés.



Au début des années 1970, à sa sortie de l'université, Roger Lim Senior a été recruté par l'Académie du développement du DAPMASICAP (Programme d'action coordonnée des petites et moyennes entreprises des Philippines). Par la suite, Lim s'est lancé dans la pêche au thon à la ligne à main. La pêche au gros thon avec cette méthode en était à ses débuts : Lim était l'un des pionniers. Au bout de deux ou trois ans, comme son affaire marchait bien, Lim, appelé Manong par la plupart de ses employés, amis et associés (Manong étant un mot local signifiant « ancien » et chargé de respect et d'affection) a commencé à mettre des bateaux ligneurs à la disposition de matelots expérimentés de son entreprise dans un esprit de « responsabilité sociale », afin que ses gens puissent réaliser aussi leur rêve.

Lim attribue ces bateaux à des matelots-opérateurs méritants et ne vérifie pas le passé personnel de ses employés, dont la plupart sont originaires des îles de Mindanao et de Visaya. Les opérateurs sont sortis du rang, ayant acquis leur savoir-faire sur le tas au fil du temps. Grâce à leurs performances et à leurs bonnes relations avec les autres membres d'équipage, ils sont parvenus à ce poste de responsabilité. Savoir gérer les relations humaines est une qualité essentielle dans cette pêche, car un opérateur dirige habituellement entre 15 et 20 matelots.

Entrepreneurs

En plus de savoir gérer l'entreprise pour produire plus et gagner plus, les opérateurs doivent prouver qu'ils sont capables de diriger l'équipage à chaque marée effectuée. En devenant propriétaire d'un bateau, le

pêcheur-opérateur devient un entrepreneur, un partenaire de la société de Lim, qui s'appelle Gensan Aqua Traders. Avec les autres partenaires, il apporte son effort de pêche et sa production aux opérations de transformation et d'exportation de ce groupe.

Lim accorde aussi une aide aux propriétaires qui veulent s'agrandir. Dans ce cas, il se réserve le droit de racheter l'unité de pêche si celle-ci est victime d'une mauvaise gestion. Il versera alors une compensation au propriétaire sortant pour son apport et transmettra l'affaire à une autre personne. Lim est d'avis que certains propriétaires ont leurs limites : « Il y en a qui gèrent bien trois bateaux ; mais si on ajoute un autre, ils auront des problèmes. »

Lim s'est également efforcé d'inculquer des réflexes de citoyen responsable à ses équipages. A la fin des années 1990, il a demandé à ses partenaires de verser 1 % de leurs bénéfices bruts sous forme de contribution à l'Administration locale et nationale. Ainsi, ce que l'on considérait auparavant comme une activité marginale est devenu un élément important du développement économique de la ville. Ces pêcheurs à la ligne, dont l'existence était ignorée de beaucoup, ont finalement fait de General Santos City la capitale du thon aux Philippines.

En tant que financeur, Lim prend en charge les frais d'exploitation de ses partenaires : gasoil, glace, nourriture pour l'équipage, réparations, entretien, commercialisation de la production. C'est aussi une sorte d'assistante sociale pour ces gens et pour

L'histoire de Francisco Herda

Francisco Herda n'arrivait pas à croire qu'il était l'un des premiers gagnants des Karagatan Awards (Trophés Pêcheurs et Océan) décernés par General Santos City. Cette distinction est attribuée à des pêcheurs à la ligne à main qui ont contribué de manière significative à l'essor de la filière thon dans cette ville. Les dix pêcheurs ainsi récompensés avaient une chose en commun : tous avaient bénéficié des initiatives de M. Lim. De matelots, ils étaient devenus propriétaires de bateau.

Herda n'avait jamais pensé devenir pêcheur, encore moins entrepreneur. En 1977, il arrive à General Santos City de la province voisine dans l'espoir de travailler pour une société multinationale. A cause de son manque d'instruction et de contacts utiles, il échoue. Il trouve une place dans le bâtiment, mais l'argent ramené à la maison ne suffit pas. Pendant deux ans, il tente sa chance comme *bira-bira*, c'est à dire « ligne de traîne », à tirer des paniers de poissons des bateaux jusqu'au marché dans l'ancien site de débarquement.

Au début des années 1980, il se fait ainsi entre 70 et 120 pesos (1,4-2,4 \$) dans la journée. A la fin de cette décennie, il entre comme matelot chez Lim, poussé par ses beaux-frères qui gagnaient bien sur des bateaux pêchant le thon à la ligne à main.

En 1992, il devient opérateur. Lim lui confie les responsabilités de maître d'équipage et de capitaine. Au bout de quatre ans, Lim fait immatriculer le bateau au nom de Herda.

« Je n'arrivais pas à y croire. Nous n'avions même pas signé d'accord pour ce transfert », raconte-t-il. Au bout de trois expéditions de pêche,

il finit par réaliser qu'il est réellement propriétaire du bateau qu'il commande. « Aucun calendrier n'avait été fixé pour le remboursement. On payait quand on pouvait. »

Son premier bateau a été payé en deux ans. Avant même la fin du remboursement, Herda demande un second bateau, et le reste appartient à l'histoire. Les onze bateaux dont il est actuellement propriétaire emploient 230 personnes, ce qui fait vivre plus de 700 personnes. La plupart viennent du voisinage et ne trouvaient aucun travail. Les enfants de Herda ont déjà obtenu des diplômes universitaires. La famille est désormais aisée : quel contraste avec les tous premiers débuts dans la filière thon !

Pour Herda, les initiatives de « responsabilité sociale » de Roger Lim sont comme la manne tombée du ciel. « J'ai constitué cette flottille sans un seul peso à moi, sans aucune garantie. S'il n'y avait pas eu ce programme, je serais sans doute resté simple matelot. Je n'avais aucune chance de progresser, tant il faut de grosses sommes d'argent pour se lancer dans la pêche ! »

Auparavant, Herda était le plus souvent en mer. Une fois propriétaire de deux bateaux, il est resté à terre pour s'occuper de la gestion, ce qui lui laissait aussi plus de temps pour sa famille et sa communauté. Il préside aujourd'hui le conseil de Purok Bayanihan. Il a donné un bateau ligneur à son frère et un autre à un beau-frère.

Sur les conseils de M. Lim qui lui disait de bien s'occuper des ressources humaines, il accorde plus d'attention à la gestion des équipages et à leurs familles. Et il tire profit de ce qu'il connaît bien les problèmes de la main-d'œuvre, pour avoir été lui-même matelot et opérateur.

leurs matelots. Ces derniers se précipitent chez lui en cas de coup dur : hospitalisation, frais de santé ou de scolarité, urgence familiale. Il n'existe pas de conditions définies pour le remboursement des avances consenties. Lim fait en sorte que ses partenaires ramènent assez d'argent chez eux.

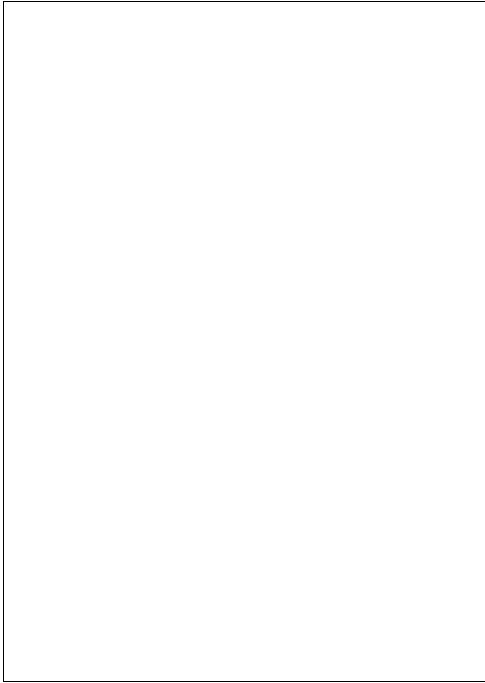
Dans le système de Lim, les propriétaires du bateau et les opérateurs ont le droit de choisir à qui ils vont vendre la production. Ils surveillent la vente pour s'assurer que tout est clair et qu'il en sortira un bon prix.

Malheureusement, le système de Lim n'est guère documenté et reste discret. Depuis sa mise en œuvre, plusieurs modifications ont été apportées en matière de politiques et de règles internes ; mais la majeure partie de tout cela reste dans la tête de Lim et dépend

de son instinct. C'est dommage car cela ne facilite pas la tâche de ceux qui souhaiteraient faire la même chose.

En deux décennies, grâce à ce programme, au moins 120 matelots ont pu devenir entrepreneurs. Sur le plan socioéconomique et politique, leur situation s'est nettement améliorée au sein de la communauté. Ils étaient ignorés, marginalisés ; certains sont devenus des leaders locaux. Tous ceux qui ont bénéficié des initiatives de Lim ont pu scolariser leurs enfants afin de leur assurer un avenir meilleur en brisant le cercle de la pauvreté où se trouvait la famille.

Ces nouveaux entrepreneurs emploient des centaines de matelots, comme ce Calumpang de Purok Bayanihan qui a donné du travail à plus de 200, la plupart d'anciens chômeurs de la région. Le mot



purok désigne une subdivision d'un *barangay* (village) ; elle a ses propres conseillers et un président.

En faisant naître de nouveaux entrepreneurs dans le secteur de la pêche des Philippines, les initiatives de Lim ont apporté de l'espoir à des communautés jusque-là dépourvues d'instruction et marginalisées sur le plan économique. 3

Cet article a été écrit par Christopher Rey Diaz Cadiz (casco@pltdsl.net), spécialiste de la publication et de l'information au Centre pour la défense des droits de propriété communautaires (CASCO), qui est une Ong d'appui à la pêche basée à General Santos City, Philippines

Réhabilitation après le tsunami

Aider de façon intelligente

Description d'une démarche participative pour la construction de bateaux dans le cadre d'un projet de relance des moyens d'existence

Le Sri Lanka, qui est une île, a fait depuis bien longtemps de la pêche, la pêche maritime surtout, une activité économique importante tout au long de ses 1 585 km de côtes : succession de plages sableuses, de lagunes, d'estuaires, de mangroves, de marais, de dunes. En 2003, la pêche côtière représentait près de 2 pour cent du PIB. Ce secteur emploie 300 000 personnes et fournit directement ou indirectement du travail à un million de gens dans le pays.

La pêche est une source de devises. En 2003, les exportations (thon, crevette, langouste, poissons d'ornement...) ont rapporté 100 millions de dollars. Et le poisson c'est 65 pour cent des protéines animales consommées au Sri Lanka.

Avant le tsunami de décembre 2004 dans l'océan Indien, les débarquements atteignaient les 280 000 tonnes, 90 pour cent allant à la consommation locale, le reste étant exporté. En 2004, pour faire face à l'augmentation de la consommation intérieure, 70 000 tonnes de poisson séché ou en conserve ont été importées.

Les statistiques montrent que l'apport principal vient des pêches côtières (en fait pêche à petite échelle dans les eaux

intérieures), tandis que la pêche hauturière, qui cible essentiellement les gros pélagiques, reste faible (voir Tableau 1).

La petite pêche artisanale représente près de 65 pour cent de la production totale. Sur la côte, il y a 12 ports de pêche et 700 sites de débarquement. L'aquaculture en eau saumâtre apporte aussi 2 400 tonnes, essentiellement de la crevette.

La flottille de pêche côtière s'est agrandie depuis 1984 (voir Tableau 2). Le nombre de bateaux en polyester est passé de 6 882 en 1984 à 11 559 en 2004, tandis que baissait le nombre des embarcations traditionnelles motorisées et celles qui travaillaient à la senne de plage. Durant la même période, c'est la flottille hauturière qui a connu la plus forte expansion.

A cause des conflits

La production des pêches maritimes est passée de 57 457 tonnes en 1960 à 167 412 tonnes en 1980. Les conflits ont déstabilisé les opérations dans le nord et l'est du pays, faisant chuter la production à 145 798 tonnes en 1990. L'augmentation de la production au cours des années récentes peut être attribuée au développement rapide de la flottille hauturière, essentiellement au sud et à l'ouest du pays. C'est ainsi qu'on a atteint

Tableau 1 : Production nationale de poisson I 1985-2004 (en tonnes)

		1985	1990	1995	2000	2004
Pêche maritime	côtière	140 270	134 130	157 500	175 280	154 470
	hauturière	2 400	11 670	60 000	84 400	98 720
Total		142 670	145 800	217 500	259 680	253 190
IPêche intérieure		32 740	38 190	18 250	36 700	33 180
Production totale		175 410	183 990	235 750	296 380	286 370

Source : MFAR, Service des statistiques, 2005

259 680 tonnes en 2000 et 274 760 tonnes en 2002.

Le tsunami du 26 décembre 2004 a été particulièrement dévastateur au Sri Lanka, qui a été l'une des régions les plus durement frappées dans l'océan Indien. Plus de gens sont morts au Sri Lanka du fait de cette catastrophe que partout ailleurs, sauf en Indonésie. Le tsunami a causé d'énormes dégâts dans 12 des 14 districts côtiers. Dans le secteur de la pêche, il y a eu des pertes de vies humaines, des destructions d'infrastructures. Les 10 districts les plus durement touchés représentaient plus de 81 pour cent de la production totale du pays. Plus de la moitié des ressources halieutiques nationales se trouvent au Sud et au Nord-Est, c'est-à-dire les zones les plus affectées.

On peut classer les dégâts subis par le secteur de la pêche en plusieurs catégories :

Les communautés côtières | En tout, 4 870 décès ont été recensés et 136 personnes ont été portées disparues. On a recensé 16 434 habitations de pêcheurs détruites et 13 329 endommagées.

Bateaux de pêche | A cause du tsunami, environ 73 pour cent (soit près des trois quarts) des 32 000 bateaux n'étaient plus en état de naviguer. Environ 54 pour cent d'entre eux étaient à l'état d'épave. Le coût total des réparations et du remplacement des embarcations et de l'équipement a été évalué à 57 millions de dollars.

Ports et mouillages | 10 ports de pêche, 37 mouillages et 200 sites de débarquement avec leurs installations (bâtiments et

véhicules des coopératives...) ont subi de gros dégâts. D'autres structures ont été endommagées : brise-lames, réservoirs de carburant, pompes et systèmes de distribution, slipways, ateliers de réparation. Pour remettre les choses en état, il faudra aussi 65 millions de dollars.

L'environnement côtier, dont les sites aquacoles | Comme les vagues du tsunami ont pénétré en moyenne de 500 m sur le littoral, beaucoup de surfaces agricoles ont souffert. Le rivage a été durement bousculé, il y a eu de fortes érosions et plein de débris sont arrivés. Des sables et des sédiments arrachés à la côte se sont déposés dans les lagunes récifales. Dans les zones basses et le long des criques et des bras de mer, les vagues sont remontées sur 2 km. Les récifs coralliens et les mangroves, qui offrent des habitats précieux pour la productivité des pêcheries, ont souffert à des degrés divers. Les débris ont aussi abîmé les formations coralliennes qui sont un lieu de reproduction, un refuge pour diverses espèces de poissons. On peut affirmer que le tsunami a détruit l'habitat et les nourriceries des perroquets (*Scaridae*), des vivaneaux (*Lutjanidae*), des gaterins arlequins (*Haemulidae*), mais il faudrait procéder à un état des lieux détaillé.

La pêche côtière du Sri Lanka est multispécifique et met en œuvre divers engins de capture. Il y a les bateaux traditionnels et de gros bateaux : *theppam*, *kattumaram*, pirogues en bois ou en polyester (*oru*), bateaux motorisés (hors-bord et inboard) en polyester qui font des sorties d'une journée, bateaux multiday équipés d'un moteur inboard qui font des marées de plusieurs jours.

Tableau 2: Etat des flottilles

Type de bateau	1984	1990	1995	2000	2004
Embarcation traditionnelle non motorisée	13 171	14 580	14 649	15 109	15 260
Embarcation traditionnelle motorisée	3 861	973	1 060	1 404	675
Bateau en polyester (6-7 m)	6 882	9 758	8 564	8 690	11 559
Bateau de 3,5 tonnes (8,5 m)	2 718	2 364	1 357	1 470	1 493
Hauturier-multidays	72	1 639	1 430	1 591	
Bateau pour senne de plage	1 261				1 052

Source : MFAR, Service des statistiques, 2005

Tableau 3: Bateaux détruits par le tsunami

Type de bateau	Détruits	Endommagés	Total
Multidays	187	676	863
Bateau pêchant à la journée	276	783	1 059
Bateau en polyester	4 485	3 211	7 696
Embarcation traditionnelle	11 165	2 435	13 600
Embarcation pour senne de plage	818	161	979
Total	16 931	7 266	24 197

Source : FAO Sri Lanka

Tableau 4: Estimation des pertes de production en 2005

Estimation des pertes de production en 2005	Tonnes
A cause des bateaux détruits	86 066
A cause des bateaux endommagés	25 323
A cause des engins de capture perdus ¹	6 143
Total	117 532

Source : Document Stratégie, Ministère de la pêche et des ressources aquatiques, 2005

¹ Ce chiffre tient compte des prises annuelles par unité d'effort (PAUE) dans chaque catégorie pour les années précédentes, d'après les chiffres fournis par le Service des statistiques du Ministère des pêches et des ressources aquatiques (MFAR). Aucun ajustement tenant compte d'une éventuelle augmentation des PAUE, du fait d'une baisse de l'effort de pêche, n'a été fait.

On utilise aussi près du rivage des éperviers et des sennes de plage. Citons également les filets dérivants, les cannes (pour le thon), les trémails, les lignes à main, les palangres, les sennes coulissantes et les filets pousse.

Etant donné une telle variété, le remplacement du matériel perdu est une opération complexe qui nécessite un dialogue avec les communautés concernées. Practical Action (auparavant

ITDG)-Asie du Sud a retenu cette démarche pour ses interventions. Une approche participative a été mise en œuvre pour la reconstruction des bateaux après le tsunami. Les populations de pêcheurs et le DFEO (l'Administration des pêches du district) ont été incités à donner leur avis à toutes les étapes, depuis la sélection des bénéficiaires jusqu'à la fin de la construction des embarcations. Le but essentiel était de faire des bateaux adaptés aux conditions locales,

notamment à la configuration des sites de débarquement.

Cette démarche comprenait trois étapes : 1) sélection des bénéficiaires, 2) choix des types de bateaux les mieux adaptés, 3) construction et attribution des bateaux.

Pour commencer, on a obtenu auprès du DFEO une liste de personnes susceptibles d'être des bénéficiaires, liste qui a été vérifiée avec la participation de toutes les parties intéressées de la communauté ; pas seulement le propriétaire du bateau mais aussi les travailleurs à temps plein ou temps partiel (hommes et femmes), les pêcheurs à temps plein ou temps partiel (hommes et femmes), les transformateurs... Ont également participé à la réunion pour la sélection des inspecteurs des pêches, des dirigeants de sociétés et de coopératives.

Des affiches et des annonces faisaient connaître la tenue de réunions ouvertes au public. La liste finale, établie par consensus, a été présentée au DFEO via l'inspecteur des pêches pour approbation.

Une fois l'accord obtenu, on est passé à l'étape suivante, à savoir le choix du bateau le mieux adapté. On a demandé à la communauté de venir avec des idées sur le sujet. On a constaté que les pêcheurs sont venus nombreux donner des informations, en dessinant même des plans sur le papier.

Pour identifier le type d'embarcation approprié, une bonne façon de procéder a été de demander aux gens de ramasser les débris et de réassembler le tout pour montrer ce qu'ils utilisaient avant la catastrophe. Comme pour dessiner les plans, ils ont participé avec empressement à cette collecte. C'était à l'évidence un bon moyen pour faire participer activement la population au processus de reconstruction et de réhabilitation.

Une fois obtenu le feu vert de l'ingénieur marine du DFEO, la construction pouvait commencer, en formant d'abord des personnes à la technique de la fibre de verre. Il faut habituellement deux semaines et demie ou trois semaines pour construire le moule. Une fois la chose terminée, la construction proprement dite peut démarrer. Tant que dure ce travail, on conseille aux membres de la communauté d'apporter une contribution en nature (nourriture et boisson) pour ceux qui réalisent le bateau.

Une fois terminées, les embarcations sont immatriculées via le DFEO sur les registres du MFAR (Ministère des pêches et des ressources

aquatiques). Après ces formalités, elles sont remises aux pêcheurs qui avaient été sélectionnés.

On peut tirer un certain nombre d'enseignements de cette expérience. Pour les pêcheurs, le choix du bateau est une étape absolument essentielle.

Il faut tenir compte de leurs besoins, de ce qu'ils aiment, de ce qu'ils n'aiment pas, et cela dépend des caractéristiques de la mer, du climat, de la situation géographique du site de débarquement, des méthodes de pêche pratiquées.

Grâce à l'approche participative, pour la réparation ou la construction des embarcations, on peut obtenir du matériel qui se comporte bien en mer, qui est adapté aux conditions locales, qui plait aux pêcheurs.

Cela est d'autant plus vrai quand il n'existe pas de critères pour la reconstruction après une catastrophe. Si le bateau ne convient pas, notamment parce que sa navigabilité est douteuse, le pêcheur peut perdre confiance et décider de ne plus aller en mer.

Pour ce qui est de la sélection des bénéficiaires, il est extrêmement important de mettre dans le coup toutes les parties prenantes au sein de la communauté, par ce que ce groupe est très stratifié, horizontalement (suivant le type de bateau qu'on possède) et verticalement (selon le type d'emploi : à plein temps ou temps partiel, transformateur/trice, ouvrier, commerçant...)

Eviter les tensions sociales

Si on donne un bateau à une autre personne que les bénéficiaires retenus, on crée un déséquilibre dans la structure du pouvoir et des droits de pêche de la communauté, ce qui peut donner lieu à des conflits sociaux et à un accroissement de la pression sur la ressource.

Avant de mettre en route une démarche participative dans les communautés de pêcheurs, il s'avère indispensable de bien cerner la situation, de bien comprendre les tensions sociales qui peuvent exister entre groupes ethniques, entre pêcheurs (montrés du doigt ceux qui utilisent des engins prohibés et destructeurs, par exemple). Si on passe à côté de ces choses, on risque d'aggraver la situation ou de déclencher de nouveaux conflits.

Une pratique participative comme celle que l'on vient de décrire permet d'ouvrir la voie à d'autres activités de groupe. Dans le cas du Sri Lanka, la participation communautaire à

Un bon bateau, ça change tout !

Quand on est poussé par le désir d'aider, on pense souvent que tout ce qu'on donne aux gens est ce dont ils ont besoin. Lisons la suite pour comprendre qu'il est indispensable de prendre en considération les besoins réels d'une communauté lorsqu'on veut travailler avec elle.

Tandis que les premiers rayons du soleil éclairent le ciel aux abords du site de débarquement de la lagune de Panama, Somasiri, un homme d'âge mûr qui fait commerce de poissons et crevettes, jette un coup d'œil sur ses achats, l'air satisfait.

« Je suis content que la vie redevient normale », dit son collègue. Somasiri hoche la tête : il sait ce que veut dire son ami. Lorsque les énormes vagues du tsunami ont englouti leur pirogue (leur unique outil de travail), un silence oppressant, entrecoupé de plaintes étouffées, enveloppait le petit village.

Sept mois après la tragédie, nos deux hommes entendaient à nouveau le bruit caractéristique des pêcheurs manœuvrant les pirogues sur la lagune. Au cours de ces sept mois, ils avaient beaucoup appris.

Reconstruire sa vie après avoir tout perdu, c'est une entreprise bien ardue, comme ces pêcheurs savent d'expérience. Le tsunami a mis tout en panne car presque toutes les embarcations et le matériel de pêche que possédaient les villageois avaient été détruits. « Panama est une localité bien peu développée du district d'Ampara.

Sa population est composée essentiellement de pêcheurs qui opèrent dans la lagune et en mer », dit Boyagoda, inspecteur des pêches de Panama. Sur le vaste plan d'eau qui s'étend sur 450 hectares, connu pour ses crevettes, on compte 80 pêcheurs et aussi quelques femmes.

Aussitôt après le tsunami, un organisme humanitaire a trouvé ce groupe et décidé de lui donner quelques pirogues et du matériel de pêche pour faire vivre les gens. Par chance, cet organisme n'est pas parvenu à satisfaire tous les pêcheurs.

Seulement quelques-uns ont reçu une embarcation en polyester. Les bénéficiaires, tout contents, se remettent à pêcher aussitôt. Mais bientôt ils s'aperçoivent qu'en travaillant avec ces embarcations, ils risquent leur vie car la lagune est remplie de crocodiles qui font bien 4 m et qui peuvent facilement retourner les pirogues.

En plus, les pêcheurs constatent sans tarder qu'elles sont profondes, que les bords arrivent aux genoux, ce qui les empêche de lancer comme il faut leurs filets. L'euphorie du début se dissipe,

à tel point que les pêcheurs arrêtent de travailler dans la lagune. Ils se rendent compte que les caractéristiques de leurs embarcations traditionnelles étaient tout à fait adaptées à cet environnement.

C'est alors que Practical Action (alors ITDG) lance son projet Pêche à Panama et décide de reconstruire 40 pirogues de lagune détruites par le tsunami.

L'équipe reçoit du DEFO la liste des bénéficiaires qui est ensuite passée en revue au cours d'une réunion communautaire ouverte à tous afin d'assurer la clarté, la transparence, un meilleur esprit d'équipe et réduire le plus possible les risques d'incompréhension et de conflits.

Une fois les bénéficiaires sélectionnés, on s'est mis à discuter avec la communauté pour déterminer le type d'embarcation qui conviendrait le mieux aux besoins et aux spécifications des pêcheurs de la lagune, précise Lyanage, du projet Pêche de ITDG.

Très satisfaits de cette façon de procéder, les pêcheurs ont apporté des pirogues endommagées, et celles qui avaient la préférence ont été réparées au sein de la communauté avec l'appui technique des gens de ITDG. « Quatre pêcheurs ont également été formés à la chose », ajoute Lyanage.

Les caractéristiques de ces embarcations réparées ont alors été envoyées au DEFO pour obtenir l'agrément de l'ingénieur marine de l'Administration. Une fois l'autorisation obtenue, on a construit le moule qui a servi pour faire 40 pirogues neuves. ITDG s'est occupé du financement et la communauté a apporté sa quote-part sous forme de main-d'œuvre et de nourriture. Au bout de trois mois d'effort soutenu, on a organisé une cérémonie officielle pour la remise des premières unités.

« C'était vraiment un arrangement où il n'y avait que des gagnants, commente Erwin Rathnaweera, directeur du projet Pêche de ITDG. Impliquer la communauté, bien comprendre les préoccupations des gens, tirer le meilleur parti de leur expérience, voilà autant d'éléments qui ont donné une très grande confiance à cette population.

Nous aussi, nous avons beaucoup appris. Nous avons constaté que, dans le processus de relance des activités de pêche, deux choses ont une importance capitale : bien identifier les bénéficiaires, mettre à leur disposition des embarcations sûres qui seront appréciées de la communauté. »

la gestion des pêches, comme cela avait été prévu dans la Loi sur les ressources aquatiques (n° 02, 1996) n'a guère connu de succès à cause des clivages communautaires et ethniques, et les pressions sociales et politiques. Des démarches non participatives ont affaibli les initiatives de gestion communautaire des pêches. ❧

Sri Lanka

Cet article a été écrit par Erwin Rathnaweera (erwin@itdg.slt.lk) et Jayantha Gunasekera (jayantha.gunasekera@practicalaction.org), de Practical Action-South Asia

Les tortues marines du sous-continent indien, coord. Kartik Shanker et B C Choudhury, Orient Private Limited et University Press (India) Private Limited, Wildlife Institute of India (WII) et Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), mars 2006, 415 p.

Sur la trace des tortues

Ensemble d'essais et d'articles consacrés aux tortues marines de cette région et aux mesures de préservation qu'il faudrait prendre

Le sous-continent indien offre des lieux de nidification à cinq des sept espèces de tortues marines : tortue olivâtre, tortue verte, tortue caret, tortue luth, tortue caouanne. Elles sont le sujet de la publication dont il va être question et qui rassemble des enquêtes, des comptes-rendus, des essais sur la biologie des tortues, leur habitat, leur population, la mortalité par pêche, les menaces qui pèsent sur elles et les mesures de protection qui s'imposent. Cette publication recense les diverses activités de recherche entreprises entre 2000 et 2002 par le projet conjoint sur les tortues marines du Gouvernement indien et du PNUD.

Elles traitent notamment de la situation des populations de tortues le long des îles et sur les côtes Est et Ouest de l'Inde et aussi au Sri Lanka, au Pakistan et au Bangladesh. Il y a également une présentation de diverses initiatives de protection communautaire mises en œuvre.

Cet ouvrage, divisé en trois grandes parties, compte trente chapitres. Le premier chapitre fait une large et intéressante présentation générale des recherches et des efforts de protection sur la base des archives et des rapports scientifiques depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui. Il conclut en soulignant la nécessité d'aller vers une pêche durable, non seulement pour conserver les tortues marines mais aussi pour préserver les intérêts des diverses parties concernées, en particulier les communautés locales. Les coordinateurs de cet ouvrage espèrent qu'au cours de la prochaine décennie pourra s'établir un partenariat fructueux entre les divers acteurs.

Dans *Turtle Trekker* (Coureur de tortues), l'herpétologue et naturaliste Rom Whitaker

décrit le remarquable travail de pionnier effectué par Satish Bhaskar pour l'étude des tortues le long des côtes indiennes. Les résultats des enquêtes et des publications de cet homme (listées dans ce chapitre) constituent la ligne de base des biologistes spécialistes des tortues en Inde.

La deuxième et troisième partie du livre contiennent dix chapitres d'informations biologiques et écologiques détaillées qui ont trait aux tortues marines : lieux de nidification, densité de la nidification, classification par taille, efforts de reproduction, pour chacune des espèces trouvées dans les eaux des côtes

Est et Ouest de l'Inde, y compris les îles Andaman et Nicobar et Lakshadweep. La méthodologie adoptée pour évaluer la situation des tortues marines est analysée et l'information est présentée sur des tableaux, des graphiques, des cartes. Dans le chapitre sur l'Orissa, par exemple, on trouvera une description des trois grands lieux de nidification des tortues olivâtres, avec des cartes de cette région.

Habitats en danger

Ces chapitres donnent aussi des informations sur le nombre de bateaux de pêche et de pêcheurs des Etats côtiers. Ils présentent aussi les dangers qui guettent les tortues dans ces Etats, ce qui expliquerait leur raréfaction : dégradation de l'habitat, pillage des oeufs et des néonates, tourisme, développement du littoral, pollution, aquaculture, plantations de casuarina (filao) sur des plages de nidification, érosion des plages, consommation de la chair et des oeufs, mortalité par pêche.

La plupart des auteurs qui se retrouvent dans cette publication citent comme menaces majeures la mortalité par pêche et le pillage des oeufs. Trois chapitres donnent des informations sur les diverses mesures de conservation prises par les autorités des Etats concernés, les organisations non

gouvernementales (Ong), les parties prenantes, les instituts de recherche ; et ils font des recommandations pour de nouvelles initiatives en ce sens.

Il y a un chapitre intéressant consacré aux tortues marines du Sri Lanka. Il donne un aperçu historique sur le commerce des carapaces et de la viande de tortue dans cette région, avéré dès 64 avant JC et qui dure encore. La cinquième partie de cet ouvrage attire l'attention sur certains aspects de la pêche. Le chapitre consacré à la mortalité par pêche des tortues retrace les divers changements survenus dans ce secteur d'activité entre les années 1950 et 2000 : la mécanisation, l'augmentation du nombre de bateaux le long des côtes. La mortalité par pêche est constatée essentiellement sur la côte Est. Les engins en cause sont surtout le filet maillant (68 % sur la période 1997-1998), le chalut, et d'autres. On fait remarquer que le nombre des tortues victimes des chalutiers serait sous-estimé.

Parmi les mesures de gestion et de conservation suggérées pour réduire la mortalité des tortues, il y a l'imposition de restrictions spatiales et temporelles pour le filet maillant et l'adoption d'une approche précautionneuse et participative. Cette section souligne également le manque de données sur l'importance des populations de tortues, ce qui oblige à recourir à de simples estimations sur l'étendue des dégâts provoqués par la pêche. Ceux-ci ne sont donc pas évalués correctement.

Les trois chapitres suivants dans cette partie expliquent le fonctionnement des dispositifs d'exclusion de tortue (DET). Chitta Ranjar Behera analyse le point de vue des chalutiers

de l'Orissa sur cette question. Leurs propriétaires critiquent le modèle préconisé par l'Institut central des techniques de pêche (CIFT). Behera attire l'attention sur le « trawl guard », un système conçu par des pêcheurs locaux en Orissa. Ce trawl guard (gros maillage en nylon fixé sur l'ouverture du chalut) remplit la fonction d'un DET classique tout en dérangeant moins les pêcheurs.

Campagnes de sensibilisation

Un autre chapitre de cette partie parle de la mise en service des DET dans les eaux côtières de l'Andhra Pradesh, au sud de l'Inde. Pour cela des stages de sensibilisation ont été organisés, avec démonstrations à l'appui. L'opinion générale semble être que les intérêts des pêcheurs devraient être réellement pris en compte si l'on veut que le recours à ce système donne de bons résultats.

La plupart des recommandations citées dans ces chapitres demandent l'adoption de méthodes de protection participatives, impliquant donc les populations locales (notamment les communautés de pêcheurs) et tenant compte de leurs intérêts, tout particulièrement de leurs moyens d'existence.

Roshni Cutty explique les diverses initiatives de protection communautaire prises en Inde, à Goa, au Kerala... A Goa, la communauté a été impliquée dans la préservation des tortues et des lieux de ponte, lesquels contribuent aussi à attirer les touristes.

Au Kerala, des jeunes scolarisés ont participé à des actions de protection d'espèces menacées, en agissant sur les

habitats notamment. Ce chapitre analyse aussi l'action communautaire entreprise à Rushikulya, en Orissa.

Les communautés de pêcheurs ont participé là à l'Opération Kachhopa organisée par des Ong extérieures. Ce projet soutient les activités de suivi, contrôle et recherche des pouvoirs publics, la protection des sites de nidification, les campagnes de sensibilisation et diverses initiatives sur le plan juridique. Ce même chapitre souligne que, pour intéresser les gens à des mesures de protection, il faut qu'ils y trouvent aussi quelque intérêt financier.

La partie 7 propose une analyse approfondie de divers instruments juridiques actuellement disponibles pour la protection des tortues. Le premier chapitre est consacré à la législation indienne appliquée par le gouvernement central en matière d'utilisation, de protection et de conservation des espaces maritimes. Les dispositions clés sont présentées plus largement. Il y a en plus une brève présentation des divers instruments internationaux relatifs au même sujet.

On explique le fonctionnement de ces instruments, ceux qui traitent directement de protection des tortues, comme la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC), celui de la Convention sur la conservation des espèces migratoires d'animaux sauvages (CMS), celui des divers protocoles qui ont été signés pour sauver les tortues.

On explique aussi l'importance de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et des décisions prises par la Conférence des Parties. La méthode d'inscription des espèces sur les listes est également traitée. Et il y a des informations pertinentes sur les débats relatifs à l'inscription des tortues et au commerce des produits issus des tortues.

Cette analyse exhaustive traite aussi d'autres instruments qui ont un impact indirect sur les tortues marines : Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (1995) et accords signés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce chapitre donne la liste des accords bilatéraux et trilatéraux adoptés dans la région Asie pour la préservation des tortues marines.

La dernière partie du livre est également intéressante car elle reprend les problèmes de méthodologie mentionnés dans le

premier chapitre. Il n'existe pas de méthode standard pour évaluer la mortalité des tortues, leur nidification ; et le manque de données a forcément compliqué l'élaboration des plans de gestion. Différents organismes ont utilisé différentes approches et méthodes pour interpréter les mêmes informations ; il serait bon que les organismes de recherche et de gestion collaborent mieux entre elles.

Un chapitre est consacré plus spécifiquement à la migration et au déplacement des tortues olivâtres, aux moyens employés pour les suivre sur la côte Est de l'Inde en utilisant un baguage métallique classique et la télémétrie satellitaire, des lieux de nidification aux lieux de croissance.

D'autres chapitres sont consacrés aux techniques de détection à distance pour enregistrer les caractéristiques des lieux de nidification, les effets de la géomorphologie sur les plages où a lieu la ponte, les effets de la pollution marine sur les organismes marins.

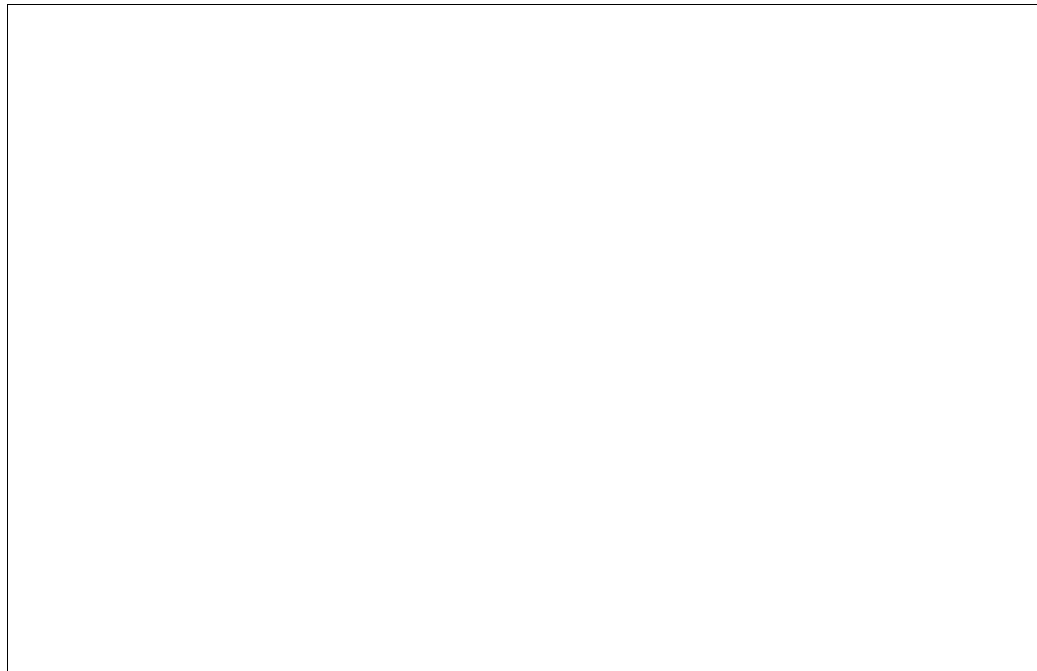
Recherches en cours

La plupart des chapitres fournissent des informations sur l'Inde, en faisant état des résultats des travaux de recherche effectués durant la période 2000-2002. Des études plus récentes auraient sans doute permis d'affiner le tableau. Les coordinateurs auraient pu aussi tenter de trouver et de présenter plus en détail d'autres initiatives indiennes en plus du projet conjoint GOI-UNDP (Gouvernement central-PNUD).

Parmi les initiatives récentes, citons la création de l'OMRCG (Consortium pour la conservation des ressources marines de l'Orissa). Cette structure est formée de syndicats de pêcheurs de l'Orissa, d'associations écologistes, d'Ong de développement, de biologistes spécialistes des tortues et d'individus soucieux de protéger les tortues et/ou de promouvoir une pêche durable en Orissa.

Certains des travaux de recherche mentionnés dans cet ouvrage ont été réalisés sur une période courte, peut-être insuffisante pour constituer des observations définitives et tirer des conclusions finales.

Du point de vue de la rigueur intellectuelle, c'est dommage. Il manque aussi un glossaire qui aurait pu être utile aux lecteurs non spécialistes. La plupart des chapitres contiennent des recommandations et signalent les lacunes dans tel ou tel domaine de la recherche. Si ces choses avaient été rassemblées à part, cela aurait facilité



l'élaboration de programmes de recherche pour l'avenir.

Le livre donne une liste d'organisations qui travaillent sur la tortue en Inde et fournit un index détaillé qui permet de localiser l'information rapidement. Le tout dans le tout, cette publication sera certainement utile pour les spécialistes des tortues, les chercheurs qui analysent les liens entre tortues et pêche, les décideurs et des personnes qui militent sur tel ou tel aspect. Elle contient une abondance d'informations et de réflexions propres à alimenter de nouvelles recherches et inspirer des politiques nouvelles. 3

Cette présentation a été écrite par
Ramya Rajagopalan (ramya.
rajagopalan@gmail.com),
consultante, ICSF

Organisations de pêcheurs

Les temps changent, les rôles aussi

Les organisations de la pêche artisanale devront acquérir de nouvelles compétences, adopter une nouvelle démarche pour gérer les pêcheries

Les organisations de la pêche artisanale du Chili ont été constituées pour rassembler les pêcheurs et défendre leurs droits. Ils sont de plus en plus appelés à gérer des quotas et à s'impliquer dans le commerce international, des fonctions qui exigeront une transformation fondamentale de leur éthique, du mode de fonctionnement, de leur raison d'être. Elles auront besoin de compétences très différentes, de nouvelles façons de faire, de nouvelles relations, de nouvelles méthodes de gestion.

Le 7 août 2006, les pêcheurs artisans chiliens ont célébré le vingtième anniversaire de leur organisation nationale. Par chance, ces cérémonies coïncidaient avec la mise en place d'une nouvelle administration des pêches après l'élection de Michelle Bachelet à la Présidence de la République.

Le rapport 2005 sur le secteur de la pêche artisanale, publié par Sernapesca, qui est l'administration nationale des pêches (www.sernapesca.cl), annonce 652 organisations de pêche artisanale enregistrées au Chili, avec 35 fédérations régionales et 2 organisations nationales. Sur les 52 751 pêcheurs inscrits sur le Registre de la pêche artisanale (RPA), 42 091 sont membres d'une organisation. Le taux d'adhésion des travailleurs à ces organisations atteint les 75 %. C'est bien plus que dans tous les autres secteurs de ce pays, où le niveau de syndicalisation global est passé de 14,5 % en 1991 à 10 % en 2000.

Les communautés de pêcheurs du Chili sont organisées en *caletas*, c'est-à-dire des villages de pêcheurs. Aujourd'hui 40 % des ces localités sont administrées par des organisations de la pêche artisanale, mais c'est seulement en 1997 que la *caleta* est devenue officiellement une structure administrative. Jusque-là les pêcheurs artisans étaient confrontés à un avenir très incertain, le risque de dépossession et d'expulsion étant très grand. Les terrains sur lesquels se déroulaient les activités à terre indispensables (accostage, débarquement des captures, réparations, préparation des engins de capture,

transformation et vente) n'avaient aucun statut reconnu.

Les réseaux sociaux qui animent les caletas, et qui sont dynamisés par le travail invisible des femmes, constituent l'une des forces principales de la pêche artisanale de ce pays. Ils maintiennent les liens entre les communautés et représentent le capital social et l'identité culturelle de ces gens de la mer profondément attachés à leur ancienne relation avec l'environnement et les ressources qu'ils y prélèvent. Ces éléments I parfois très visibles, comme l'entraide des pêcheurs en mer, et parfois très discrets I fournissent le filet de sécurité qui assure la permanence, l'existence même de ces communautés côtières.

En 1998, après un recensement national, 436 caletas de pêcheurs ont été enregistrées tout le long des 4 300 km de côtes chiliennes. Elles ont été officiellement reconnues par un Décret Suprême qui attribue par région et province le nom et le nombre des caletas. Aujourd'hui, 453 caletas ont une existence officielle, et il existe aussi 105 plages de débarquement temporaires où les pêcheurs peuvent accoster et faire leur travail à terre de façon saisonnière. Parmi les caletas permanentes, 343 (soit 75 %) sont classés comme « rurales ».

Quatre catégories

Sernapesca a immatriculé les pêcheurs artisans en quatre catégories : *algueros* (récolteurs d'algues), *armadores* (propriétaires de bateau), *mariscadores* (récolteurs de coquillages), *pescadores* (pêcheurs). Il y a en plus un nombre indéfini de pêcheurs qui ne sont pas inscrits, peut-être 20 000.

Indirectement, le secteur artisanal donne du travail à environ 250 000 personnes à l'échelle nationale, et 400 000 personnes appartiennent à des groupes familiaux qui dépendent de la pêche artisanale.

En tout, le secteur de la pêche emploie entre 90 000 et 100 000 personnes, et les pêcheurs artisans constituent environ 60 % de cette main-d'œuvre. Le secteur artisanal a connu

un développement spectaculaire au cours des dernières décennies. Dans les années 1970, seulement 5 000 petits pêcheurs étaient officiellement inscrits.

Aujourd'hui, ils sont près de 55 000 ; et c'est la même chose pour le nombre de bateaux : 5 000 en 1992, 13 776 aujourd'hui. La pêche artisanale se pratique principalement dans la Région X (32 %), la Région VIII (25,7 %), la Région IV (10,4 %), la Région V (8,7 %). Actuellement près de 14 000 sont inscrits à la RPA, dont 3 957 *launchas* (bateaux pontés, jusqu'à 18 m de long), 8 966 *botes a motor* (bateaux motorisés non pontés), 1 219 *botes a remo* (bateaux à rames). Le bateau classé comme artisan doit être exploité par un opérateur artisan, ne doit pas dépasser 18 m ni 50 Tjb, doit être identifié et immatriculé comme tel par les autorités.

Les statistiques officielles sous-estiment énormément la dimension sociale et économique de ce secteur. Les gens qui extraient le poisson de la mer sont sans doute les plus visibles, ceux qui paraissent importants. Mais autour d'eux sont un nombre indéterminé de gens et d'emplois qui rendent possibles les activités des pêcheurs proprement dits.

Un petit bateau sur lequel travaillent deux ou trois marins est appuyé par beaucoup d'autres gens : les porteurs qui préparent l'équipement de pêche et mettent le bateau à la mer, les *encarnadoras*, c'est-à-dire les femmes qui nettoient et réparent, qui garnissent les hameçons des palangres, les agents du site de débarquement chargés de la vente du poisson, et plusieurs autres personnes occupées au filetage, à la manutention, les petits commerçants.

Ce tissu complexe de relations sociales et économiques est ce qui constitue une communauté de pêche artisanale, un groupe qui possède sa propre culture et dont les activités sont fondées en grande partie sur l'entraide sociale. La nature hautement informelle de cet assemblage fait qu'il est extrêmement difficile d'obtenir des informations vraiment représentatives.

Marché intérieur

Au cours de la décennie 1995-2005, les exportations de poisson chiliennes représentaient 11 % du total des exportations. Le sous-secteur artisanal approvisionne à hauteur de 90 % le marché intérieur du frais. Il joue donc un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire du pays.

Mais ce secteur a droit à seulement 28 % du total des captures, tout en générant 30 % des revenus issus de la pêche. Selon les données de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la disponibilité par habitant pour la consommation humaine directe est de 3,8 kg, mais 20,64 kg sont disponibles indirectement sous forme d'alimentation animale, utilisée principalement par les élevages de saumon tournés vers l'exportation.

En 1965, la Fédération nationale des pêcheurs artisans du Chili (Fenaparch) était créée. Elle a cessé d'exister en 1973, à la suite des mesures répressives prises par la dictature militaire.

Pendant vingt ans, le mouvement des pêcheurs a dû fonctionner dans la clandestinité jusqu'au lent retour de la

CONAPACH : la voix des pêcheurs chiliens

Peuvent être membres de Conapach les ramasseurs de coquillages, les pêcheurs à pied sur la grève, les plongeurs, les récolteurs d'algues, les encarnadoras (boetteuses), les pêcheurs. La Conapach est le porte-parole de tous ceux qui ne sont pas d'accord avec la façon dont les autorités gèrent le secteur de la pêche. Son objectif fondamental, et celui de ses adhérents, est d'assurer la pérennité des ressources marines et des communautés de pêcheurs.

Avec pour mission de défendre les droits de ses adhérents et d'améliorer la qualité de vie des populations de pêcheurs du Chili, la Conapach représente les communautés de pêcheurs dans les processus décisionnels qui concernent le secteur de la pêche artisanale.

En tant que confédération nationale, la Conapach œuvre pour le renforcement du syndicalisme chez les pêcheurs artisans et s'efforce de les faire progresser sur le plan professionnel, intellectuel et culturel. Inspirée par le slogan *L'unité mène à la victoire*, elle défend les droits des hommes et des femmes qui lui font confiance.

démocratie en 1983. En 1986, après un long processus d'animation et de consultation facilité par des militants de l'Université de Concepción, une grande réunion nationale des pêcheurs artisans a été organisée.

Le Dixième congrès national des pêcheurs artisans chiliens, faisant suite au congrès national organisé par la Fenarpach, a donné naissance au Conseil national des pêcheurs artisans du Chili. Humberto Chamorro est élu comme président.

Entre 1987 et 1989, des fédérations régionales ont été créées dans les Régions V, VII et X. En 1990, la Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili (Conapach, www.conapach.cl) a été créée pour rassembler et représenter les syndicats de pêcheurs artisans (*sindicatos*), les coopératives (*co-operativos*) et les associations (*asociaciones gremiales*). Aujourd'hui la Conapach est, sur la plan national et international, reconnue comme la voix légitime des quelque 60 000 pêcheurs artisans chiliens.

L'un des premiers grands défis pour la Conapach a été de veiller à ce que les intérêts du secteur artisanal soient pris en compte dans la Loi générale sur la pêche et l'aquaculture de 1991. Le résultat le plus significatif a été d'obtenir la reconnaissance

officielle de la bande côtière de 5 milles réservée aux pêcheurs artisans, même si celle-ci est mesurée à partir des lignes de base plutôt qu'à partir des points les plus avancés.

Aujourd'hui beaucoup de pêcheurs estiment que la limite devrait être portée à 12 milles, étant donné que la ressource a diminué plus près des côtes. Le principal défi actuel de la Conapach c'est de pouvoir faire face à une situation très différente, sur le plan politique, économique et aussi en matière de ressource, cela par rapport au contexte de la fin des années 1980 et du début des années 1990.

Pendant plus de dix ans, les administrations successives ont essayé d'apporter des changements radicaux à la Loi sur les pêches de 1991. Cela entraînera des modifications fort importantes dans les systèmes de gestion des pêches, les régimes de propriété et de droits d'accès. On va vers des droits de pêche individuels clairement définis et attribués suivant les mécanismes du marché.

Processus de privatisation

La Conapach a vigoureusement résisté à ce processus de privatisation, considéré comme une menace sérieuse pour les droits du secteur artisanal et pour ses structures sociales, économiques et politiques. Le processus de privatisation a divisé le secteur artisanal et provoqué une scission au sein de la Conapach et la formation d'une deuxième organisation nationale, la Confédération nationale des fédérations de pêcheurs artisans du Chili (Confepach), avec Humberto Chamorro comme président.

Les modifications à la Loi générale sur les pêches de 1991 proposées par le gouvernement ont pour objectif de :

- Renforcer la réglementation relative à la conservation des ressources halieutiques, pour préserver les intérêts nationaux ;
- Améliorer les performances des opérations de la pêche artisanale et développer les capacités de production de ce secteur ;
- Optimiser la croissance économique du secteur, donner de la valeur ajoutée à la production, développer le recours aux meilleures pratiques dans l'industrie associée à l'extraction du poisson ;
- Améliorer et adapter la participation des secteurs concernés aux processus décisionnels.

Pour parvenir à ces objectifs, l'attribution de la ressource sera fondée sur un système de quotas. Le TAC (Total admissible de captures) global sera proportionnellement attribué au secteur industriel et au secteur artisanal.

Pour le secteur industriel, les quotas seront attribués aux propriétaires de chaque bateau selon le système du LMCA, c'est-à-dire la limite maximale de capture par opérateur de navire. Pour le secteur artisanal, les quotas sont attribués selon le RAE, c'est-à-dire le « régime d'extraction artisanale ». La nouvelle administration mise en place par la Présidente du Chili, Michelle Bachelet, devra définir les modalités de fonctionnement de tout cela.

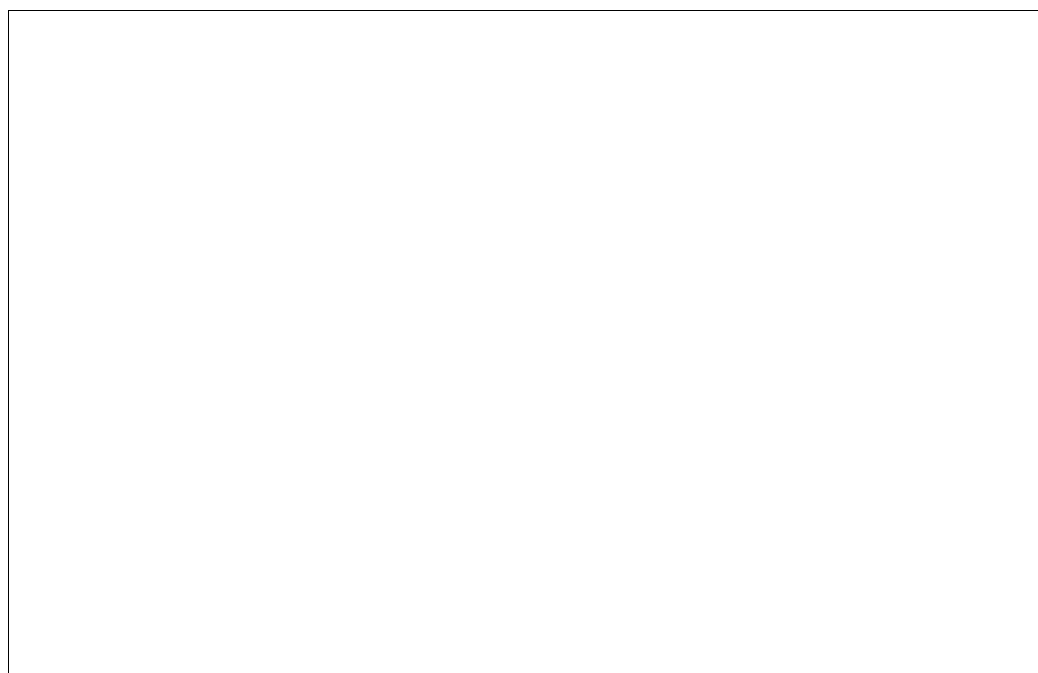
D'après le nouveau Sous-Secrétaire à la pêche, Carlos Hernández, il y a un certain nombre de problèmes à résoudre avant la mise en œuvre du RAE : remplacer le système actuel de gestion régionale et zonale par un système de lieux de pêche, avec des plans spécifiques pour les ressources disponibles sur ces lieux.

La « communauté scientifique » participera à la définition de l'état de la ressource et à la définition des régimes de quotas et des temps de fermeture de la pêche. Ce sera la tâche de l'Administration de fixer les quotas définitifs en se fondant sur les avis donnés sur la fourchette du TAC. Cela peut nécessiter le recours à des mécanismes d'attribution et de gestion des quotas individuels, des quotas communautaires, ou quotas de caleta.

M. Hernández admet également que la diversité du secteur devrait conduire à une nouvelle définition de la pêche artisanale, en reconnaissant au moins trois catégories : pêche de subsistance, petite pêche et pêche hautement performante.

Il faudra sans doute pour cela définir, dans chaque catégorie, le type de bateau et le secteur d'opération, et faire que chaque secteur ait ses propres politiques. Il faudra peut-être également adopter de nouvelles formes d'organisation des travailleurs, qui soient plus adaptées à la gestion des pêches que les *sindicatos*. Parmi les autres priorités pour le secteur artisanal, notons la création de marchés aux enchères où les pêcheurs pourront obtenir un meilleur prix pour leur production, et l'instauration de systèmes de sécurité sociale et d'épargne.

Par le passé, on a tenté d'améliorer la commercialisation en constituant des sociétés de pêcheurs, c'est-à-dire en transformant des pêcheurs en intermédiaires chargés de vendre la production de leurs anciens collègues. Cela a généré des conflits et des divisions, et cette politique a, dans bon nombre de caletas, généralement échoué. On expérimente maintenant, à San Antonio et dans la région X, une autre idée, avec la construction de ports de pêche artisans. Il s'agit de mettre en place un marché réglementé où les interférences et les distorsions seront limitées. Les commerçants auraient un accès limité, la manutention et la conservation des produits seraient améliorées et les organisations de pêcheurs ouvriraient une



vente aux enchères accessible aux acheteurs selon des modalités bien définies.

Prenant acte de l'importance croissante des marchés à l'exportation pour la pêche artisanale, le gouvernement chilien a l'intention d'investir pour appliquer des normes d'hygiène et de santé internationales dans les nouvelles infrastructures portuaires artisanales pour 14 caletas au cours de la période 2007-2009. Le développement de ports artisans et l'amélioration de la production des pêches artisanales iront de pair avec l'attribution et la gestion des quotas. Pour cela, il faudra peut-être trouver de nouvelles formes d'organisation des pêcheurs, plus sensibilisées aux aspects commerciaux, très différentes de celles qui ont fonctionné dans les années 1980 et 1990 pour défendre les droits des pêcheurs.

La création de Conapach, et maintenant de Confepach, leur solide implantation dans le pays prouvent que les pêcheurs artisans chiliens ont l'envie de s'organiser. Cette tendance remonte au massacre bien connu des ouvriers du salpêtre en 1907 à Santa Maria de Iquique. Environ 3 000 mineurs en grève et leurs familles ont été massacrés par l'armée alors qu'ils réclamaient une amélioration de leurs conditions de travail. Beaucoup de ceux qui avaient échappé à la tuerie se sont enfuis au Sud et se sont établis sur la côte, dans des caletas où ils ont constitué des sociétés basées sur l'entraide. Ces groupes sont à l'origine des syndicats de pêcheurs artisans d'aujourd'hui.

Le système de rémunération des pêcheurs artisans explique aussi cette tendance à s'organiser. Le système « à la part » est une forme d'organisation horizontale fondée sur un contrat par lequel les pêcheurs fixent les modalités de partage de la pêche du jour. On tient compte de l'apport de chaque personne pour la bateau, l'équipement, le financement des opérations et le travail fourni. C'est un arrangement consensuel, de courte durée (le temps d'une journée de pêche) où chaque partenaire apporte sa contribution pour le travail, l'équipement, le capital, où les bénéfices sont répartis suivant la valeur attribuée aux apports individuels.

Les arrangements basés sur ce type de partage s'appliquent aussi à différentes fonctions assurées dans la cadre du réseau de relations horizontales, avec une bonne dose de partage des risques et de réciprocité. Le témoignage de Veronica, qui est une *encarnadora* (boetteuse) dans la caleta de Papudo, Région V, illustre cela : « Il y a deux façons de travailler : avec le système à la part (*a la parte*), avec l'*apreciado*

(tarif fixe). Avec le tarif fixe, si on prend du poisson ou si on n'en prend pas, on a quatre *lucas*.

Plus de risques

Dans le système à la part, si les choses vont bien pour les pêcheurs, elles vont bien aussi pour les *encanadoras* parce que les profits sont partagés. Et si ça va vraiment bien, on peut gagner encore plus ! Si le pêcheur gagne 20 *lucas*, moi aussi j'ai 20 *lucas*. Mais s'il ne gagne rien, moi non plus. Bien sûr, c'est un système plus risqué. On peut choisir l'un ou l'autre, mais on préfère généralement le fixe parce que c'est plus sûr : avec ou sans captures, on gagne la même chose. Pour moi, quand il n'y a pas de prises, je me contente de mon sort parce que la vie d'un pêcheur c'est comme ça ! »

Quiconque apporte sa contribution à la pêche peut être considéré comme un pêcheur artisan et se faire inscrire dans le registre correspondant et au RPA (registre national de la pêche artisanale). Les propriétaires de bateau et les membres d'équipage, une fois inscrits, ont le droit de participer à la pêche. La Loi sur la pêche de 1991, consciente que les pêcheurs qualifiés constituent l'effort de pêche du secteur artisanal, reconnaît un droit égal d'inscription au registre pour les gens et pour les bateaux.

Pour ce qui est de la nouvelle législation sur les pêches, approuvée après des débats houleux au début de décembre 2002, l'Etat, plutôt que d'essayer de renforcer le capital social « comme élément pouvant contribuer à la durabilité de son intervention », joue contre lui en ne tenant aucun compte des fondements qui le soutiennent.

La nouvelle législation prévoit que les droits de pêche seront attribués uniquement aux bateaux. Les droits d'accès à la ressource des matelots sont considérés comme une fonction des opérations de pêche auxquelles ils peuvent participer sur un bateau autorisé à prélever un espèce particulière dans un secteur particulier. Cela leur enlève les droits d'accès que leur accordait la législation précédente. Maintenant ils seront dépendants du permis du bateau.

Le système envisagé supprimera les droits d'accès à la ressource pour les pêcheurs artisans. Seuls les propriétaires de bateau et les plongeurs se verront accorder un tel droit. Cela change radicalement la façon dont la pêche artisanale est organisée. Jusqu'à présent, elle était basée sur le système à la part. Les relations de production sont désormais transformées et les membres d'équipage passent sous la dépendance des propriétaires artisans et des

plongeurs : les relations employeur-employé prennent le dessus.

Cette décision monumentale de réglementer les mécanismes de fonctionnement de la pêche artisanale et la façon dont elle est organisée trouve son origine dans l'Administration qui cherche à centraliser l'immatriculation des bateaux et réduire le nombre des participants, en simplifiant le processus le plus possible. La suppression de facto des droits à la ressource des pêcheurs conduit à réduire les droits des travailleurs. Cela peut créer des conflits de classes inédits, qui à terme provoqueront peut-être la déstabilisation du secteur sur le plan culturel, sur le plan de l'organisation et de la production. ❧

Chili

Cet article est de Fabio Lacomini (fabio_lacomini@yahoo.com), coordinateur de projet pour Terra Nuova, basé à Rome, et de Brian O'Riordan (briano@scarler.be), secrétaire du Bureau de l'ICSF à Bruxelles, Belgique

Aquaculture

Pour une meilleure cohérence

Cette déclaration a été faite lors de la Troisième session du Sous-comité de l'aquaculture (COFI) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

La pêche et l'aquaculture jouent un grand rôle pour répondre à la demande croissante de poisson, pour fournir des moyens d'existence aux populations côtières, hommes et femmes, surtout dans des régions reculées où d'autres sources d'emplois sont rares. Afin de renforcer ce rôle, il faudrait cependant qu'il y ait plus de cohérence, une meilleure complémentarité entre pêche et aquaculture.

Nous pensons que certaines formes d'aquaculture à petite échelle, familiale notamment, pourraient produire davantage de poisson pour assurer la sécurité alimentaire locale, pour donner du travail, en particulier aux femmes, pour dynamiser la vie locale. Il serait bon que les Etats reconnaissent l'intérêt de ce type d'aquaculture et l'encourage.

Un développement irraisonné de l'aquaculture, en particulier des élevages de crevette et de saumon en Asie ou en Amérique latine, a généré de sérieux problèmes socioéconomiques. Avec la crevetticulture : graves conflits et même actions violentes à l'encontre des populations locales accompagnant l'accaparement des terrains, utilisation de terres agricoles, blocage de l'accès vers les lieux de pêche, conséquences fâcheuses pour la biodiversité et les mangroves, salinisation et surexploitation des eaux de surface ou souterraines, pollution.

Avec la salmoniculture : pollution et transmission de maladies aux stocks sauvages. La production industrielle de crevette et de saumon, tournée essentiellement vers l'exportation, a constitué une source de devises et de profits élevés pour les investisseurs, mais les travailleurs et la population sur place n'en ont guère bénéficié. En Inde, la société civile s'est engagée sur ces questions et a obtenu d'importantes décisions de justice qui ont poussé ensuite l'Etat à réglementer cette activité.

Nous aimerions également attirer l'attention sur le recours massif aux farines de poisson et sur les problèmes sociaux et environnementaux que l'industrie minière provoque en Amérique latine. L'utilisation en Asie d'espèces à faible valeur marchande (appelées à tort *trash fish*/poisson de rebut) pour faire des farines, a exacerbé la concurrence entre les deux utilisations : du poisson pas cher pour faire des farines ou pour nourrir les gens. Cela compromet la sécurité alimentaire locale et enlève des emplois à de nombreuses femmes de la côte. Cette utilisation a également donné une nouvelle activité à des bateaux pratiquant un chalutage de fond écologiquement non durable ou équipés de filets pousse.

Nous voudrions aussi attirer l'attention sur l'introduction non contrôlée d'espèces allogènes dans l'aquaculture. Citons, par exemple, l'introduction et l'expansion rapide de *Penaeus vannamei* (crevette à pattes blanches du Pacifique) dans des pays asiatiques et latino-américains, et même dans des pays où officiellement elle est interdite.

On ne semble pas se soucier des conséquences pour les espèces locales, ni pour l'équilibre des écosystèmes. C'est préoccupant ! De plus, la recherche sur des poissons génétiquement modifiés dans le but d'introduire ces organismes dans les circuits commerciaux, alors qu'on manque d'informations sur les conséquences éventuelles, ne tient pas compte du principe de précaution et est donc inacceptable.

Dans ce contexte, nous souhaitons attirer l'attention du Sous-Comité sur l'importante des points suivants :

- Assurer un suivi des conditions de travail (sécurité, couverture sociale, rémunération, heures de travail...) dans les établissements aquacoles, et suivre aussi la question des enfants travailleurs ;

- Apporter une aide aux petites exploitations aquacoles familiales traditionnelles, qui fournissent du travail aux femmes des zones rurales notamment ;
- Améliorer l'efficacité énergétique des intrants et réduire l'usage des farines de poisson ;
- Préférer des espèces indigènes et contrôler étroitement l'introduction d'espèces allogènes, conformément à l'article 9.3 du Code de conduite pour une pêche responsable, aux décisions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention de Ramsar ;
- Faire une place plus large à la société civile pour que les répercussions sociales, économiques et environnementales de l'aquaculture soient mieux prises en compte dans les processus décisionnels et les activités de suivi ;
- Convenir de la nécessité de politiques et de lignes directrices claires pour le développement de l'aquaculture, y compris la mariculture, dans le cadre de la gestion du littoral en particulier, afin d'éviter que les activités aquacoles ne soient préjudiciables à une pêche responsable et aux moyens d'existence des femmes, afin d'éviter de léser ceux qui vivent des pêches de capture, tout cela conformément à l'article 9.14 du Code de conduite.

Déclaration faite au nom du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (icaf) lors de la réunion du Sous-Comité de l'aquaculture du cofi qui s'est tenue à New Delhi, Inde, le 4 septembre 2006